

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 21 MAI 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	40
Absents représentés.....	4
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT ET UN MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire, M. RIEDACKER, Mmes LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT (à partir du point A), M. HEFAD, Mmes ZERNER (jusqu'au point D), OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON (jusqu'au point D), M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,  
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO (à partir du point E),  
 Mme POLIAN, conseillère municipale représentée par M. BELABBAS,  
 Mme PAURON, conseillère municipale représentée par M. PRAT,  
 M. TAGZOUT, conseiller municipal représenté par Mme SIZORN (jusqu'au vote des comptes rendus des débats des 12 février et 9 avril 2015),  
 Mme ZERNER, conseillère municipale représentée par Mme WOJCIECHOWSKI (à partir du point E).

#### ABSENT EXCUSÉ

M. MARTINEZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**M. BOUYSSOU** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. BOUYSSOU.** - *« Comme tout le monde a l'air présent dans la salle je propose que nous démarrions cette séance un peu exceptionnelle puisque nous allons débattre ce soir de six délibérations proposées par les groupes de l'opposition, conformément au règlement intérieur que nous avons adopté il y a de cela quelques semaines. Je vais tout de suite faire l'appel des présents. Alors, j'ai été saisi pour l'instant de trois procurations, mais apparemment peut-être certaines me parviendront en cours de séance. Donc, Mehdi Mokrani pour Romain Marchand, Nicole Polian pour Mehdy Belabbas et Charlotte Pauron pour Stéphane Prat. Donc, le quorum est largement atteint. Il nous faut maintenant désigner un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny Sizorn. »*

**Mme SIZORN.** - *« Je propose Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Fanny Sizorn. Donc, Séverine Peter, tu es d'accord pour prendre des notes. D'accord. Donc, qui est pour cette candidature ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

*(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, vous avez dans les sous-mains donc le nouveau règlement intérieur. Alors, attendez, on m'emmène des procurations supplémentaires. Mourad Tagzout pour Fanny Sizorn et Jeanne Zerner pour Bozena Wojciechowski. Mais j'ai vu Jeanne Zerner, mais elle devra nous quitter en cours de séance, donc Bozena Wojciechowski prendra le relai. Merci. Donc, vous avez dans les sous-mains le règlement intérieur, ainsi qu'un petit échange de courriers que j'ai eu récemment avec le Préfet sur l'article 7 qui, comme vous le savez, prévoit que le Conseil Municipal puisse être saisi par 1 000 pétitionnaires citoyens pour inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée une question qui sera à la demande des citoyens et que nous l'inscrivions à notre ordre du jour dans les trois mois. Donc, je vous laisserai prendre connaissance de la lettre. Alors, cette disposition, je le rappelle, existe dans notre règlement intérieur depuis, je crois, deux mandats ou au moins un mandat, depuis 2008. Et les contrôles de légalité de la Préfecture n'avaient jamais réagi sur cette question. Et là, bien tardivement, à l'occasion de l'adoption du nouveau règlement intérieur qui a reconduit cette disposition, le Préfet nous fait remarquer qu'elle est illégale puisque d'après la loi, seul le maire a autorité pour fixer l'ordre du jour et il ne doit se laisser influencer aucunement par les citoyens. Donc, je lui ai répondu que nous appliquerions le règlement intérieur tel qu'il est aujourd'hui et on verra bien si notre règlement intérieur est déféré en terme de démocratie devant, je ne sais pas, le tribunal administratif ou je ne sais plus trop quelle est l'instance compétente en la matière. Mais en tout cas, c'est quand même assez amusant cette réaction tardive de l'État sur une disposition franchement démocratique et qui vise à rapprocher notre instance délibérante des citoyens de notre ville. Et d'ailleurs ce qui est amusant, c'est que je viens justement d'être saisi par une association de parents d'élèves pour l'inscription d'un sujet en débat dans les trois mois. Donc, on verra comment tout cela se prolonge. Vous trouverez également deux nouveaux points qui ont été ajoutés à notre ordre du jour. Un point sur la coopération internationale et sur une convention concernant l'accueil des enfants sahraouis.*

*Et un point sur le centre municipal de santé sur la participation à une étude sur la gestion des risques et une convention avec les hospices civils de Lyon. Donc, ces questions sont rajoutées à l'ordre du jour parce qu'il y avait des questions notamment de délai pour percevoir un certain nombre de subventions. Et comme nous ne voulons pas retarder la perception par la municipalité de ces subventions, nous ajoutons... en tout cas, c'est le cas pour la convention avec les hospices de Lyon. Nous inscrivons ce point à l'ordre du jour.*

*Alors, j'attire également votre attention sur le point 5 concernant l'adoption de la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques de téléphonie mobile. Il nous faudra désigner des représentants du Conseil Municipal pour siéger à la commission consultative communale de la téléphonie mobile. Donc normalement les candidatures ont été recueillies et... comment ? Chaque groupe de l'opposition ayant un siège chacun au sein de cette commission communale, nous n'avons pas été saisis de vos propositions de candidatures. Donc si vous pouvez les manifester auprès de l'administration pendant la séance, comme ça on fera un vote unique et unanime à la fin de notre séance, à l'occasion des points qui sont en question sans présentation orale.*

*Alors ensuite, on a la désignation d'un représentant de la ville, point 7, concernant la bibliothèque médiathèque. Nous aurons à désigner un représentant de la ville pour siéger aux assemblées générales de diverses associations concernant la lecture publique. Et nous avons une candidature unique. On n'a qu'un candidat à proposer. Ce sera celle d'Olivier Beaubillard qui est adjoint à la culture et aux arts, donc qui siègera au nom de l'exécutif municipal dans cette commission. Voilà !*

*Alors, je crois que j'ai oublié quelque chose, de faire adopter les PV, les comptes rendus des débats du 12 février et du 9 avril, la séance dernière. Alors, il n'aura pas échappé à votre sagacité concernant les comptes rendus de séance que celui du 9 avril à cause des problèmes techniques que nous avons eus et du micro sans fil n'a pas permis l'enregistrement total - je parle sous ton contrôle Séverine Peter - de nos débats. Et donc vous avez un compte rendu partiel sur l'in extenso de nos débats qui est conforme à notre règlement intérieur. Mais ce qui est légal et obligatoire, c'est le recueil des votes des différents conseillers sur les différentes délibérations présentées au Conseil. Donc, il y a un Conseil Municipal d'avril où le compte rendu n'est pas le compte rendu habituel qui va au-delà de la réglementation. Mais je vous invite néanmoins à le voter parce que si on devait rerédiger sans les enregistrements un compte rendu in extenso, je pense qu'on va mettre six mois à le faire. Donc, j'espère que nous obtiendrons la majorité des suffrages pour adopter ce compte rendu partiel. Donc, je vais les soumettre l'un après l'autre au vote. Celui du 12 février qui lui est complet, qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Alors, le compte rendu partiel, on va dire comme ça, du 9 avril qui est pour son adoption ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Il n'y a pas de contre. Je vous remercie. Donc, nous allons pouvoir valablement délibérer sur notre ordre du jour de ce soir. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 12 février 2015.

*(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 9 avril 2015.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

## AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

### A) DÉMOCRATIE

Organisation d'un référendum local en vue de la création d'une police municipale à Ivry-sur-Seine sur la proposition du groupe L'Alternative pour Ivry

Rapporteur : Sébastien Bouillaud

**M. BOUYSSOU.** - *« Et alors, je passe la parole donc à M. Sébastien Bouillaud qui va rapporter sur le point A concernant l'organisation d'un référendum local en vue de la création d'une police municipale à Ivry-sur-Seine. M. Bouillaud, rapporteur, vous avez la parole. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Selon une enquête de la Fédération des villes moyennes de France, 95 % des villes comparables à la nôtre disposent d'une police municipale avec en moyenne quatre policiers municipaux pour 10 000 habitants. Depuis maintenant plusieurs semaines, la société française est soumise au plan Vigipirate renforcé. Cette vigilance malheureuse s'explique par de nombreux actes terroristes récents qui ont touché la capitale et les villes limitrophes. Ainsi, les évènements qui se sont déroulés ont concerné Gentilly, Villejuif, Sceaux, Vincennes. Enfin, Sid Ahmed Ghلام, auteur présumé du meurtre d'Aurélie Chatelain à Villejuif, résidait à proximité de la bibliothèque François Mitterrand. Ces évènements interpellent et nécessitent le besoin d'une surveillance, une prévention et une sécurité renforcée. Aujourd'hui, la police nationale ne peut pas tout. Des récents faits divers à Ivry témoignent et justifient la nécessité d'une police municipale. Récemment de nombreux faits divers sont à relever, comme une voiture brûlée à la cité Hoche le 11 avril dernier, l'agression de la caissière de la station-service du Carrefour du Quai d'Ivry le 13 avril, trois attaques de la boutique Histoire d'Or au même grand Carrefour en six ans dont une fois avec un fusil à pompe plaçant les salariés et les clients sous le choc, les violences sur le terrain de foot avec des bagarres générales et à l'arme blanche en 2011 et en 2013. Une rixe l'été dernier entre bandes rivales a impliqué plus d'une quarantaine de personnes et a engendré deux jeunes blessés graves. Récemment, ce sont des jets de projectiles contre le bus 183 le 12 mai dernier. Les vols de voiture se comptent par dizaines par mois. Chacun de nous connaît un proche, voire ont eux-mêmes subi un cambriolage traumatisant. Selon la préfecture de police à Ivry-sur-Seine, il est dénombré près d'un cambriolage par jour. C'est une hausse de 53 % sur un an. Trois vols de voiture par semaine, en hausse de 7 % sur un an. Près de deux vols et violence sans arme faite sur une femme et sept atteintes à l'intégrité physique par jour. Ce qui place Ivry à la troisième place du département.*

*La police municipale constitue une dissuasion face à des méthodes de vol qui évoluent, qui se font à l'arraché auprès des personnes vulnérables et notamment des personnes âgées. C'est près de 11 % des Ivryens qui seront touchés par un acte de délinquance au cours de l'année à*

*Ivry-sur-Seine. Ainsi, outre la répression indispensable de ces faits divers qui se déroulent parfois en pleine journée au milieu des rues et qui perturbent durablement le quotidien des Ivryens, nous souhaitons mettre en place une police municipale qui aura pour mission de prévenir, sécuriser notamment après 23 heures et améliorer le cadre de vie de toute la population ivryenne. Dans une société qui perd de plus en plus ses repères, une police municipale constitue une autorité républicaine, garante du bien-vivre ensemble. Le droit à la tranquillité publique s'inscrit au premier rang de la qualité de vie et les communes doivent aujourd'hui contribuer aux côtés de l'État à améliorer la sécurité de tous. La reconquête de nos espaces publics et notre objectif de supprimer les problèmes d'incivilité et de délinquance passent, nous le savons, par une plus grande présence humaine. La police municipale pourra ainsi faire respecter la propreté dans les rues, lutter contre les dépôts sauvages et les stationnements illicites, contrôler notamment les scooters en contresens ou sur les trottoirs. Véritable police de proximité, la police municipale doit privilégier la prévention, la présence dissuasive, le dialogue et le service aux personnes. Le sens de la déontologie et les valeurs républicaines pourront guider le recrutement.*

*Cette question, comme toutes les questions touchant au cœur de la vie quotidienne des Ivryens, doit être tranchée par la population. La question de l'instauration d'une police municipale va bien au-delà des clivages politiques et doit être posée à tous les électeurs. C'est un enjeu d'intérêt général et d'intérêt public. Cet exercice démocratique s'exercera à travers un référendum décisionnel local, tel que l'a demandé par exemple le Front de Gauche du Val-de-Marne sur la question du Paris Métropole le 9 avril 2013. Un référendum local sur cette question a déjà été pratiqué dans de nombreuses communes de Droite comme de Gauche, par exemple à Stains en 2009 ou à Thouaré en Loire Atlantique en 2005. Soucieuse de la démocratie participative, la commune d'Ivry-sur-Seine a déjà utilisé le référendum local à deux reprises, à chaque fois annulées par le tribunal administratif. Cette fois, la parole des Ivryens comptera vraiment et le référendum local ne sera pas au service de votre idéologie et de la municipalité, mais sera dans l'intérêt de tous les citoyens. Je ne vois pas comment vous pourrez priver le citoyen du droit de s'exprimer sur un tel sujet. Vous prenez la démocratie participative et la concertation avec les Ivryens comme une valeur essentielle. Alors, ne pas laisser les électeurs donner leur avis sur ce sujet, comment ne pas entendre leurs voix, comment ne pas approuver cette proposition qui laisse la pleine place à la démocratie locale.*

*Ainsi, je vous demande aujourd'hui la tenue d'un référendum local avec la question suivante : êtes-vous favorable à la création d'une police municipale de proximité dont les missions prioritaires sont principalement de :*

- Constater, verbaliser les incivilités, les infractions relatives au stationnement, aux épaves et aux dépôts sauvages, à l'hygiène de l'habitat, à la sécurité alimentaire dans les commerces ;*
- Assurer la sécurité aux abords des établissements publics et dans les manifestations municipales ;*
- Accompagner les victimes ;*
- Gérer avec le mieux vivre ensemble et assurer le respect de règles de vie en société par des actions de prévention.*

*Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, M. Bouillaud. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Ça ne se bouscule pas (rire). Je repose la question. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Atef Rhouma. Je t'en prie, Atef Rhouma. Et Thérèse Pourriot. Et Sabrina Sebaihi. »*

**M. RHOUMA.** - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Il est de tradition pour la Droite française de surfer sur les émotions, d'alimenter les peurs et tous les fantasmes quant à l'insécurité en France, créant ainsi une montée du sentiment d'insécurité. Cette tradition partagée avec l'extrême droite tend depuis une quinzaine d'années à l'être également avec certains à gauche, notamment avec le Parti Socialiste, qui semble ainsi avoir définitivement pris un tournant sécuritaire. Le groupe Alternative pour Ivry a pris la fâcheuse et ignoble habitude d'exploiter chaque drame et fait divers qui peuvent avoir lieu sur notre commune dans le but de les instrumentaliser politiquement. Les sympathisants de ce groupe n'hésitent pas par ailleurs à stigmatiser certains quartiers, notamment sur les réseaux sociaux, en les présentant comme des quartiers invivables et à reconquérir. Aujourd'hui, Alternative pour Ivry nous propose d'organiser un référendum local en vue de la création d'une police municipale à Ivry-sur-Seine. Il va sans dire que nous ne pouvons accepter cette proposition, d'autant plus que cette volonté d'agir sur les questions sécuritaires et cet engouement pour le référendum contrastent fortement avec l'opposition systématique de la Droite ivryenne à chacun des référendums organisés à Ivry, en particulier à celui sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires. C'est particulièrement insultant pour les immigrés, leurs enfants et tous ceux qui portent cette revendication essentielle depuis de nombreuses années. Mais, me direz-vous, ceci est une promesse du Parti Socialiste. C'est exact. Effectivement, François Hollande semble tout autant décidé à continuer de ne pas respecter ses engagements qu'à mépriser les immigrés et leurs descendants. Je vous l'accorde. Mais quand même ! On en vient à se demander si l'UMP, l'UDI et le PS ne travailleraient pas de concert sur un certain nombre de questions. Il est aussi intéressant de remarquer que votre proposition de créer une police municipale fait écho au désir de Manuel Valls qui, dans la droite ligne de ses prédécesseurs sous la présidence de Nicolas Sarkozy, enjoint des municipalités à créer leur propre police et à s'équiper de caméras de vidéosurveillance. Autrement dit, à faire reposer le poids financier et la responsabilité de la sécurité sur les communes tout en continuant de permettre à l'État de se désengager progressivement de sa mission régalienne de sécurité.*

*Ivry a toujours résisté à cette pression gouvernementale, considérant que la municipalisation de la police comporte de nombreux risques et notamment celui d'accroître les inégalités selon les territoires. Inégalités qui conduiront à ce que les plus riches soient encore et toujours plus sécurisés et les plus pauvres, premières victimes de l'insécurité, encore plus vulnérables. Sans parler du risque lié à une trop grande proximité entre police et pouvoir local dont on connaît déjà les dérives dans plusieurs villes. La police municipale n'est pas la solution dont nous avons besoin pour répondre à la demande de sécurité des Ivryens. Le sentiment d'insécurité, la crainte et les peurs d'un certain nombre d'habitants, méritent de meilleures réponses qu'une simple instrumentalisation. Il mérite d'être écouté et pris en considération, surtout dans ce contexte de repli sur soi et d'isolement, notamment des personnes les plus âgées. Dans une société toujours plus anonyme où les liens de solidarité et d'entraide se distendent, la police municipale n'est pas la solution. Nous n'en avons pas besoin. Les missions qui pourraient lui être confiées sont déjà en grande partie prises en charge par les agents de la ville, agents de surveillance de la voie publique, gardes urbains ou encore médiateurs. Nous disposons déjà d'agents pour réaliser des actions de prévention, d'accompagnement des victimes, pour faire respecter les arrêtés municipaux ou encore pour verbaliser les infractions de stationnement. Certes, il reste encore à faire pour améliorer les choses et l'adjoint au maire en charge de ce domaine y travaille. La ville est loin de rester les bras croisés, comme vous le laissez supposer.*

*Pour nous, la police municipale n'est pas une solution. Car mettre des policiers sur le terrain ne règlera pas les problèmes de fond. Par exemple, faire baisser le niveau de délinquance juvénile suppose d'agir en premier lieu sur les causes qui mènent à la délinquance et de favoriser ce qui permet d'en sortir. Le problème, c'est l'échec scolaire, le chômage, la précarité, l'impossibilité de se loger pour fonder une famille, de construire des projets quand l'avenir est si incertain et obstrué. La violence n'émerge pas de nulle part. Elle est aussi le produit de la violence sociale et symbolique d'un système inégalitaire et concurrentiel, le produit des discriminations, des humiliations quotidiennes. Plutôt que de mobiliser une masse financière importante pour financer une police municipale, nous gagnerons à créer des conditions d'une insertion sociale, à renforcer les moyens de la médiation des centres sociaux, à soutenir les associations et mobiliser le potentiel de notre ville en termes de solidarité et de formes de vie qui s'inventent.*

*Enfin, la proximité et le lien de confiance avec la population est nécessaire pour réguler les problèmes de la vie quotidienne et prévenir la délinquance. Et ça, la police municipale n'est pas en capacité de le faire. Elle n'en a ni les moyens ni les capacités au regard de sa formation et de ses missions. De plus, alors que vous appelez à une police municipale qui intervienne en collaboration étroite avec la police nationale, comment croire aujourd'hui en une police municipale proche des habitants, en capacité d'instaurer un climat de confiance dans l'état actuel des rapports entre la police nationale et les habitants. Quelle prévention voulez-vous faire quand des enfants prennent la fuite à la simple vue d'un uniforme ? Nous ne doutons pas par ailleurs qu'une fois cette police créée, vous adopterez la même rhétorique que vos homologues de Vitry-sur-Seine qui exigent que la police municipale de Vitry soit un outil de répression, une police municipale armée au même titre que la police nationale.*

*Je voudrais pour finir profiter de cet échange sur les questions de police pour exprimer au nom de Convergence Citoyenne Ivryenne notre indignation et notre révolte quant à la décision du Tribunal correctionnel de Rennes de relaxer les deux policiers impliqués dans la mort de Zyed et Bouna à Clichy-sous-Bois en octobre 2005. Contrairement à Jean-Luc Mélenchon qui dit respecter la décision de justice relaxant les deux policiers, nous sommes scandalisés par l'injustice du verdict de ce procès. Cette mascarade judiciaire de dix ans bafoue la dignité des familles et des habitants des quartiers qui durant toutes ces années ont attendu que justice soit rendue. Nous profitons également de ce moment et avant que la chape du silence médiatique et politique ne retombe pour rappeler que depuis plus de 30 ans en France, la police assassine. Parce que Arabes, Noirs, issus des quartiers populaires, une dizaine d'entre eux meurent chaque année des suites des contrôles, de courses poursuivies, de gardes à vue, entravés, frappés, tasés ou tués par balle, en dehors de toute légitime défense. Depuis 30 ans, des crimes racistes et/ou sécuritaires ont lieu en France dans l'indifférence la plus grande, mais surtout avec la complicité de la justice qui acquitte et accorde l'impunité aux policiers, malgré des faits avérés, des témoignages édifiants ou des preuves accablantes. Trente ans que des familles et des quartiers endeuillés n'obtiennent ni justice ni réparation. Trente ans de quasi-silence de la part des médias et des partis politiques qui refusent de prendre cette question à bras le corps. Les non-condamnations par la justice donnent un véritable permis de tuer à la police, permis de tuer une certaine population en tout cas. Comment ne pas perpétuer le sentiment d'injustice et le sentiment de deux poids deux mesures quand la justice est clémente pour les policiers alors qu'elle a la main lourde pour les jeunes poursuivis en raison de leur participation parfois même juste supposée aux révoltes. À ces homicides s'ajoutent les violences et les vexations quotidiennes que constituent les contrôles au faciès à répétition, les fouilles humiliantes, les propos insultants,*



*les provocations verbales et physiques dans l'attente d'une réaction qui lorsqu'elle survient débouche inmanquablement sur une accusation d'outrage et rébellion. Plus de trente ans qu'une certaine jeunesse dans les cités vit cela. Il serait peut-être grand temps que les partis politiques s'en préoccupent. Merci à tous. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Atef Rhouma. Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération proposée par la Droite porte donc sur l'organisation d'un référendum local. Pour nous socialistes, un référendum local est une forme aboutie de la démocratie locale. Il constitue plus qu'un simple outil de consultation de la population. En effet, ce résultat peut revêtir un caractère décisionnel, c'est-à-dire liant l'ensemble de l'assemblée délibérante. Le projet de texte soumis au référendum est adopté si la moitié des électeurs inscrits ont participé au vote et s'il réunit la majorité des voix. En cas de participation faible, il a un rôle consultatif. Il s'apparente alors à un sondage. Bien entendu, ce n'est pas ce que nous tous souhaitons. Ce qui importe donc, c'est le taux de participation. Or, les résultats des élections ces dernières années à Ivry nous montrent une réelle désaffection de nos concitoyens pour la vie publique. Il conviendra pour y remédier de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les Ivryens et leur donner toutes les informations nécessaires à leurs choix, tous les tenants et tous les aboutissants. Le référendum auprès de nos citoyens ivryens concernant la création et l'organisation d'une police municipale porte sur un sujet majeur. Il n'a cependant pas de caractère exceptionnel. Certaines communes ont déjà organisé un référendum sur ce sujet. Je cite volontiers la commune de La Courneuve. De nombreuses communes se sont aussi dotées d'une police municipale et notamment au sein de la communauté d'agglomération, dont Vitry. La question de la tranquillité publique à Ivry mérite aussi un large débat dans la population. Notre ville connaît des actes d'incivilité, du vandalisme, de multiples infractions à la règlementation municipale. C'est la question du mieux vivre ensemble qui est posée, de la qualité de vie quotidienne, d'une demande d'un espace public apaisé, partagé par tous. Les attentes sont importantes. Les Ivryens sur ce thème méritent d'être consultés.*

*La période référendaire pourrait d'ailleurs être l'occasion de valoriser les actions menées dans le domaine de la prévention, de la médiation des agents de proximité ASVP (agent de surveillance de la voie publique), mais aussi d'en pointer les limites. C'est aussi le fonctionnement du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qu'il faudra réinterroger. La question de la police municipale devrait aborder sans tabou, sans préjugé idéologique, sans rejet épidermique, sans exagération, sans stigmatisation d'un service ou d'une profession. C'est aussi un métier noble. Il ne faudra pas non plus refuser d'ouvrir le débat ou de le clore à peine ouvert au prétexte de difficultés budgétaires, même si bien entendu les incidences financières seront à prendre en compte. J'ajouterai qu'il faudrait aborder le sujet avec pondération, avec sérénité et surtout sans les outrances que je viens d'entendre de part et d'autre.*

*Comme vous le savez, la police n'a pas toujours été étatisée. Et aujourd'hui alors qu'on réclame plus de proximité et les moyens d'une gestion municipale de proximité, la question d'une police de proximité ne semble pas incongrue. Mais nous restons dans le cadre d'une proximité. Je crois que c'est une erreur de fondre dans un même argumentaire les polices spécialisées et nationales et celle de proximité. Mais le propos ce soir n'est pas de débattre du bienfondé de la mise en place d'une police municipale, mais celui de l'organisation d'un référendum local sur ce sujet. Un référendum sur un sujet aussi compliqué ou plutôt aussi sensible mérite un temps*

*de préparation, de mobilisation, de constitution du dossier qui doit être remis aux Ivryens. Avant de répondre oui ou non, il faut, me semble-t-il, une mure réflexion des citoyens nourrie de la diversité des arguments et donner une grande précision dans les missions confiées au service de police municipale. Or, la période proposée après les vacances, juste après la rentrée scolaire, nous semble peu propice à cette mobilisation. C'est un sujet on ne peut plus sérieux que nous ne pouvons pas bâcler. On ne peut pas jouer sur le thème de l'insécurité des citoyens à la fois en faisant peur - de toute façon, les deux interventions faisaient peur - ni sur la démocratie de proximité.*

*En conclusion, nous élus socialistes, nous sommes favorables au référendum, mais avec toutes les réserves et les exigences émises pour que cet acte de démocratie directe soit une réelle réussite. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Vous étiez prise en étau, Thérèse Pourriot, entre le rapporteur et le premier intervenant du débat. Donc, c'est aux deux interventions que vous faisiez référence. Sur les outrances, d'accord. C'était juste pour préciser. Merci. Sabrina Sebaihi, à toi. »*

**Mme SEBAIHI.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ce soir, l'opposition de Droite cherche à détourner le débat qui nous oppose sur la sécurité et la tranquillité publique à Ivry en le liant à l'organisation d'un référendum. J'aimerais que le débat que nous allons avoir ce soir porte davantage sur le fond, à savoir la question de la tranquillité publique et des moyens nécessaires pour l'assurer plutôt que sur la tenue d'un référendum. Je préfère cependant couper court à toutes les accusations de déni de démocratie que nos collègues de la Droite n'auront surement pas manqué de préparer. Je vais vous donner trois raisons qui démontrent la démagogie de cette proposition. Tout d'abord, votre groupe sait pertinemment que nous ne disposons pas des moyens financiers nécessaires pour mettre en place une police municipale. Nous avons tous encore en mémoire les recommandations de M. Bouillaud nous appelant à faire des économies. Pourtant, à l'heure où nous sommes contraints de réduire les dépenses de fonctionnement, vous nous proposez de les augmenter de 900 000 € et il s'agit là d'une estimation basse. Organiser un référendum engageant la ville serait donc parfaitement démagogue. Car, dans l'hypothèse où la population ivryenne se prononcerait pour la création d'une telle police municipale, la ville ne serait pas en capacité financière de répondre à cette demande. D'autre part, le référendum que vous demandez sur cette question a déjà eu lieu. Il s'est tenu au mois de mars 2014 et les Ivryennes et les Ivryens se sont massivement prononcés en faveur de la liste Ivry au cœur. Notre programme ne prévoyait pas la création d'une police municipale pour assurer la tranquillité publique, mais sur d'autres moyens sur lesquels je reviendrai. Le vôtre en revanche le proposait. Les Ivryennes et les Ivryens n'en ont pas voulu. La démocratie doit exister en dehors des phases électorales qui rythment notre vie politique, c'est une évidence. Mais proposons aux Ivryennes et aux Ivryens de se prononcer sur des sujets que ni votre programme ni le nôtre n'ont déjà tranchés.*

*Enfin, puis-je me permettre de rappeler le peu de cas réservé à l'expression populaire dans votre famille politique ? L'épisode désastreux du référendum sur le projet de constitution européenne de 2005 est encore dans toutes les mémoires. Le non ferme des Français a été balayé d'un revers de la main par Nicolas Sarkozy quelques années plus tard avec la signature du Traité de Lisbonne. Cette parenthèse sur ces considérations de philosophie politique refermée, j'aimerais maintenant revenir au fond du sujet. Vous justifiez tout d'abord la*

*nécessité de créer une police municipale sur la base d'un constat pour le moins partial. Selon vous, les incivilités seraient croissantes et les faits délictueux en hausse. Pouvez-vous nous donner vos sources et les statistiques permettant d'étayer cette affirmation ? Car à la lecture de votre exposé des motifs, nous avons l'impression qu'il s'agit d'une estimation au petit doigt mouillé. De même, sur quelle enquête de victimation vous basez-vous pour affirmer que le sentiment d'insécurité augmente à Ivry ? Vous devez avoir de bonnes relations à la Préfecture parce que moi, je n'ai pas ces chiffres. Alors, merci de me transmettre vos contacts. Quant aux 11 % de chiffres prévisionnels, nous ne sommes pas dans Minority Report. Donnez-nous le lieu de la prochaine infraction tant que vous y êtes ! En aucune manière, je ne me permettrai de nier que les Ivryennes et les Ivryens se retrouvent parfois confrontés à des faits délictueux ou à des incivilités. Mais si vous persistez à affirmer que la délinquance est en hausse à Ivry, merci de bien vouloir en apporter la preuve. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres.*

*Je voudrais également aborder la question du périmètre des missions de la police municipale que vous nous proposez. Permettez-moi de reprendre le catalogue des missions que vous souhaitez confier à une hypothétique police municipale ivryenne : verbaliser les incivilités, les infractions relatives au stationnement, aux épaves et dépôts sauvages, à l'hygiène de l'habitat, à la sécurité alimentaire dans les commerces, assurer la sécurité aux abords des établissements publics et dans les manifestations municipales, accompagner les victimes, gérer le mieux vivre ensemble et assurer le respect des règles de vie en société par des actions de prévention. À l'exception de la sécurité aux abords des établissements publics et dans les manifestations municipales, l'ensemble de ces missions est déjà rempli par les agents du service public ivryen. Je vous concède que nous devons donner plus de cohérence à l'action de ces agents qui sont actuellement répartis dans différents services. Avec mon collègue Stéphane Prat, nous avons proposé à Monsieur le Maire de mutualiser un certain nombre de secteurs sur notre territoire afin d'apporter une cohérence supplémentaire à l'action de la ville sur les questions de propreté et de tranquillité publique. Monsieur le Maire a accusé réception de notre proposition et nous devons le rencontrer prochainement pour échanger sur ce projet.*

*Je tiens enfin à dénoncer le double discours de M. Leclercq et l'incohérence entre les missions proposées dans cette délibération et la vision qu'il donne d'une police municipale sur les réseaux sociaux. M. Leclercq, vous instrumentalisez à plusieurs reprises les faits divers, tels que des braquages, des agressions à domicile, pour réclamer une police municipale à Ivry. Pensez-vous sincèrement que des agents de police municipale aient vocation à arrêter des braqueurs ? En tant qu'adjointe à la prévention sécurité, je vous donne la réponse. À moins que vous n'ayez l'intention d'armer cette police municipale, comme le maire de Béziers, c'est non. C'est la police nationale qui est chargée de remplir de telles missions. Or, les effectifs du commissariat d'Ivry sont en baisse. Nous devons continuer à nous battre pour réclamer davantage de moyens pour notre commissariat. Et je propose donc ce soir à Monsieur le Maire que nous écrivions un nouveau courrier à Bernard Cazeneuve pour obtenir ce renforcement des effectifs. J'en profite d'ailleurs pour saluer et remercier les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers pour leur travail remarquable au quotidien sur notre territoire. Pour enfoncer le clou, je vous rappelle que la ville de Nice dispose du plus gros ratio en nombre de policiers municipaux / habitant avec un policier municipal pour 904 habitants. Elle est pourtant en 401<sup>e</sup> position sur 408 en matière d'atteinte aux biens et 389<sup>e</sup> en matière de violence aux personnes. Preuve s'il en est qu'une police municipale n'est pas une garantie contre la délinquance. Le prochain Conseil Municipal sera l'occasion de faire le point sur*

*l'action de la ville en matière de prévention sécurité. En effet, lors du dernier bureau municipal, nous avons validé la stratégie de prévention que j'ai élaborée avec les services de l'administration dont je salue le travail. Cette stratégie s'appuie sur le plan national de prévention de la délinquance 2013-2017 et ses trois axes prioritaires, à savoir : une action en direction des jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, l'amélioration de la tranquillité publique dans les espaces publics. Un diagnostic local de sécurité sera réalisé prochainement par un cabinet indépendant et nous permettra de faire le point sur la réalité de la délinquance et du sentiment d'insécurité sur notre territoire. Il servira à élaborer un plan local de prévention de la délinquance qui sera piloté par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Ce dispositif rassemblera l'ensemble des acteurs concernés par les questions de prévention et de tranquillité publique sur le territoire d'Ivry. Nous aurons l'occasion de faire des points d'étape en commission ou au Conseil Municipal, que ce soit sur le résultat du diagnostic ou les actions de mise en œuvre au sein du CLSPD.*

*En conclusion, considérant le surplus de dépenses de fonctionnement induit par cette proposition, que la création d'une police municipale ferait doublon avec les missions déjà remplies par des agents municipaux, le groupe EELV votera contre la délibération qui nous est présentée ce soir. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sabrina Sebaihi. Je me permets, comme tu as parlé de l'efficacité de la présence de M. Leclercq sur les réseaux sociaux, je voulais vous informer que les poubelles de la rue Antoine Thomas sur lesquelles vous avez fait un post il y a deux jours, qu'il est souvent plus simple en tant que conseiller municipal de vous adresser aux élus qui ont en charge cette question directement et qui ont un email, si vous constatez des dysfonctionnements. Mais les poubelles ont bien été ramassées. Ce sont les tas sauvages qui avaient été déposés à proximité que Veolia n'a pas mission et ces tas sauvages vont être ramassés demain matin. L'administration vient de m'en informer. Fabienne Oudart, à toi. »*

**Mme OUDART.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pourquoi le groupe Front de Gauche votera défavorablement cette délibération ? L'organisation d'un référendum local en effet a été auparavant organisée par deux fois. Dans les deux cas, cette organisation participait d'un processus de réaffirmation de valeurs, valeurs que je redonne au cas où elles auraient été oubliées : la défense d'un service public de santé de proximité garant d'un accès aux soins pour la population ivryenne, la reconnaissance du droit de vote pour chaque résident pour mettre fin à une inégalité, un déni de droit fait à une partie de la population ivryenne. Le référendum local tel qu'il est défini par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, je cite : « seuls les électeurs de la collectivité concernée peuvent participer au vote et non l'ensemble des habitants. Les ressortissants des états membres de l'Union peuvent seulement participer aux référendums organisés par les communes », fin de la citation. Donc, ce référendum, en excluant certains de nos concitoyens, n'est pas à nos yeux légitime.*

*Concernant l'ensemble de la population, les deux référendums avaient été la conclusion de débats multiples, contradictoires, débats qui donnaient des informations. Là, nous renvoyons à la lecture du programme pour lequel nous avons été élus et du chapitre « la tranquillité publique : un droit pour chaque habitant, habitante ». Le point 178 et le point 176... est-ce que vous voulez que je vous en fasse la lecture ? Alors, le point 178 : « Nous lancerons un grand débat sur les outils et les moyens de la tranquillité publique en interrogeant l'efficacité des*

*dispositions prises ailleurs, comme les caméras de surveillance, les polices municipales, les... » je n'arrive pas à dire ce mot, je le trouve moche « résidentialisations. ». C'est vraiment horrible. Et le point 176 : « Nous réaffirmons que la sécurité est et doit rester la mission de la police nationale et nous agissons pour que les moyens du commissariat d'Ivry soient augmentés. Une municipalité n'a ni les compétences ni les moyens nécessaires à la lutte contre la délinquance organisée. »*

*Or, qu'en est-il du référendum aujourd'hui proposé ?*

- *une date : en septembre (dans trois mois) avec les deux mois d'été. Comment comptez-vous débattre et informer dans ces conditions ?*
- *une question posée : à sa lecture, un catalogue de missions dont aucune ne fait état de lutte contre la délinquance, les vols, délits ou crimes, au cœur du sentiment d'insécurité pourtant essentiel dans la création de cette police. Et dans l'exposé des motifs, d'un coup, cela réapparaît. Comment voulez-vous être transparent en posant une telle question ?*
- *Et un coût évalué à 900 000 € dans une période d'austérité imposée aux communes.*

*Plutôt qu'un référendum, nous vous invitons à mener bataille pour une police nationale avec des effectifs garants d'un service public de sécurité et de proximité efficace, garant des libertés et la sécurité de tous et de chacun. Car, même si les Ivryens ont déjà tranché pour ou contre une police municipale en votant à 55 % pour la liste Ivry au cœur, nous avons la volonté de construire pour tous, comme l'a développé Sabrina Sebaihi, dans son argumentation, une politique de prévention.*

*En étant moins vindicative qu'Atef Rhouma, je souhaite quand même avant de conclure exprimer personnellement, mais je crois aussi au nom du groupe Front de Gauche ma déception quant à la décision du tribunal correctionnel de Rennes qui relaxe définitivement les deux policiers poursuivis. Zyed et Bouna sont des victimes. Voilà, merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Fabienne Oudart. Est-ce que M. Bouillaud, en tant que rapporteur, vous souhaitez apporter des précisions ? C'est la tradition, donc elle vaut aussi pour l'opposition municipale. Je vous en prie. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci beaucoup. Je tiendrai à signaler que si nous nous surfons sur les peurs, c'est vrai que signaler que la police est outrancière, insultante et agressive, c'est aussi bien surfer sur les peurs et je pense que là, c'est même bien pire, c'est même proche de ce qu'on peut rencontrer aussi du côté des extrêmes. Je voudrais aussi signaler que l'usage du référendum, pour une fois, il sera vraiment donné la parole aux citoyens. Ce ne sera pas un usage comme vous avez pu le faire les deux dernières fois où ça avait dû être annulé. On pose une question qui rentre dans le cadre des compétences générales des communes, pas sur des sujets de droit de vote des étrangers qui d'une façon ou d'une autre ne rentreraient pas dans un cadre légal d'une commune. Vous dites qu'il faut éviter le repli sur soi. C'est vrai qu'une police municipale peut aussi aider en ce sens. Sécuriser tous les espaces publics peut aussi améliorer ces situations-là, notamment en venant aussi, comme je l'ai dit, aux personnes les plus fragiles, notamment aux personnes âgées. Et on ne veut pas confronter le service social, l'éducation avec une police municipale. Tout peut aller de pair. Je voudrais aussi signaler que mes sources, je les ai données. Quand j'ai cité la Préfecture de police, je pense que c'est assez clair. Ce n'est pas non plus une source sortie de nulle part. Je n'ai pas parlé de sentiment d'insécurité. C'est pour ça aussi que je reste quand même terriblement objectif sur ce que je cite. Ça montre bien qu'aussi vous préjugez de mes interventions avant même que je*

*les aie dites. Je pense que le constat de Nice, c'est aussi compliqué. Je pense qu'il y a des contextes locaux particuliers. S'il n'y avait pas de police municipale aussi dans certains territoires, il faut aussi voir ce que cela pourrait être. Je pense que pour toutes ces raisons la participation à un référendum local, ça peut être intéressant. Notamment, ça serait aussi donner la parole aux citoyens, prendre en compte sa parole si vraiment la participation est importante. Ce n'est pas comme dans le cadre des rythmes scolaires où vous n'avez pas tenu compte de la parole des citoyens et des parents d'élèves. Voilà ce que je voulais rajouter et mettre en complément. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, M. Bouillaud. Alors, je trouve que la... Ah, M. Leclercq, vous voulez ajouter quelque chose après le rapporteur. Vous exagérez, vous auriez dû vous manifester avant. Mais comme c'est votre fête ce soir, je vous en prie, allez-y. Enfin votre fête, non. C'est votre soirée. Donc, on ne va pas vous frustrer. Allez-y. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Merci, oui. Donc, on vous remercie effectivement de cette opportunité d'avoir la parole et de pouvoir faire des propositions. C'était effectivement une démarche initiée par Pierre Gosnat. On l'avait déjà saluée effectivement, sa démarche de laisser la parole à l'opposition et de respect de la démocratie au sein du Conseil Municipal. Donc, c'est tout à fait favorable et très bien que vous laissez perdurer cette proposition qu'il avait initiée. Je voulais juste, en complément de l'intervention de Sébastien Bouillaud, rappeler ce qu'on avait proposé parce qu'il ne l'a pas relu, mais le public n'en a pas forcément connaissance, ce qu'on avait proposé dans la consultation des habitants. Vous verrez que la proposition, les missions de la police municipale ne sont pas du tout dans la répression et en grande partie plutôt sur la concertation et la prévention. Ainsi, les policiers municipaux seront chargés de constater les infractions à la loi pénale et de recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions, les contraventions au Code de la route dont la liste est fixée par le décret, je ne le préciserai pas ici, les délits prévus à l'article L-126-3 du Code de la construction et de l'habitation, les infractions aux arrêtés de police du maire, les infractions au Code de l'environnement en ce qui concerne la protection de la faune et de la... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Désolé, M. Leclercq, est-ce que vous pouvez aboutir ? Parce que si vous nous relisez tout comme ça, ça va être un peu ennuyeux et on a encore cinq délibérations derrière. Je vous en prie, concluez. »*

**M. LECLERCQ.** - *« J'en ai pour trois points encore. Donc, la lutte contre les nuisances sonores, la police des gares, la législation contre les chiens dangereux. On voit que c'est quand même essentiellement une mission de prévention, parfaitement utile et de règlement de beaucoup de petits litiges quotidiens. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Thérèse Pourriot, du coup, a été incitée à s'exprimer de nouveau. Donc brièvement Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Mais vraiment très court. Je ne peux pas... vraiment j'ai été extrêmement choquée, je le dis comme ça, par une des interventions de notre M. Machiavel. (rires) Ça ne me fait pas rire. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« S'il vous plaît, Thérèse Pourriot. Le débat s'engage bien avec des interventions sereines, essayons de poursuivre. Allez-y. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Oui, écoutez sereine, jusqu'ici, j'ai été sereine. Une intervention d'un conseiller municipal adjoint dans laquelle on conteste les décisions de justice, dans cette assemblée, ça me paraît vraiment choquant. Voilà ! Je tenais à le dire. Je suis choquée. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, vous êtes choquée Thérèse Pourriot, c'est votre affaire. Je pense que dans cette assemblée, particulièrement un soir où on donne la parole, pas seulement la parole parce que ça, c'est un truc banal, mais où on permet aux groupes de l'opposition et je remercie M. Leclercq d'avoir salué la démarche engagée, c'est un soir de libre expression. Il n'y a rien dans les interventions des membres de la majorité municipale qui, pour ma part, m'ait choqué. Est-ce que remettre en cause le fondement d'une décision de justice c'est quelque chose d'impossible dans une démocratie comme la nôtre ? Je pense que non. Il y a des expressions qui se sont faites là-dessus. Il y a des gens qui se sont exprimés. C'est un droit comme un autre. On partage, on ne partage pas, mais il n'y a pas de quoi être choqué par rapport à cette question. Moi, sur le fond du débat, juste deux mots parce que je remercie les collègues pour la qualité de leurs interventions et pour leur complémentarité. Je crois que tout a été dit. Donc, je ne développerai pas très longuement. Il y a deux arguments qui ont été donnés que je veux souligner. Il y a eu des élections municipales il n'y a pas si longtemps que ça, il y a un peu plus d'un an. Il y avait des programmes très explicites sur cette question et il y a eu un vote démocratique des Ivryens. On peut regretter, comme le soulignait Fabienne Oudart tout à l'heure, que ce vote démocratique sur un vote local n'ait pas pu donner la parole aux résidents étrangers non communautaires qui résident dans notre ville et pour lesquels au moins sur les élections locales, il y a, je crois, une large unanimité au sein de la Gauche française, même si sur les élections nationales nous sommes les uns et les autres divisés. On peut regretter que ce droit ne soit toujours pas acquis. Non seulement toujours pas acquis sur la question des élections et de la désignation des représentants au sein des assemblées délibérantes, mais en plus c'est la réalité sur les référendums d'initiatives locaux qui ne sont pas ouverts aux résidents étrangers qui pourtant eux aussi sont concernés par l'ensemble des questions qui pourraient leur être posées. Mais l'argument de fond qui a été développé par les groupes de la majorité municipale, le vote municipal a eu lieu il y a un an et il n'y a pas à revenir sur une question de fond comme celle-là en faisant un référendum qui ... moi je ne sais pas quel serait le résultat d'un référendum comme celui-là ? Je ne sais pas s'il n'y aurait pas une telle manipulation, une telle alimentation des peurs, que peut-être les gens se prononceraient pour. Nous, on a fait un choix politique qui a été soumis aux Ivryens et que les Ivryens ont accepté et on s'y tient. Et je rejoins tout à fait ce que Sabrina Sebaihi a pu dire sur le sujet. Est-ce qu'il s'est passé depuis un an des événements tellement majeurs concernant la sécurité des citoyens qu'on devrait changer de braquet et s'engager sur une nouvelle politique en matière de prévention et de sécurité ? Très honnêtement... et ce sera à la police nationale de s'en occuper. Les faits qui aujourd'hui préoccupent les Ivryens en matière de sécurité relèvent d'une police nationale. On ne va pas nourrir de l'illusion et de l'illusion démagogique - et je trouve que de ce point de vue là, l'exemple de Nice était tout à fait excellent - en laissant penser qu'une police municipale ou des caméras de vidéosurveillance vont régler les questions de fond qui sont posées sur la délinquance et sur les résultats de la RGPP (révision générale des politiques publiques) dans les effectifs de police. Il faut quand même là-dessus être un peu sérieux. Donc voilà, je crois que tout a été dit sur le sujet. Je vous soumetts donc la délibération qui a été présentée par M. Bouillaud au vote. Qui est pour son adoption ? Pour. Les habitudes du vote pour, ça a failli faire que la majorité allait lever la main. Vous vous rendez compte un peu. Oh là là, s'il y a Le Parisien Libéré dans la salle, c'était la une de demain matin ça. Sandrine Bernard, ce n'est pas courtois*

*d'intervenir après mes conclusions, mais néanmoins, comme je suis de très bonne humeur ce soir, je te passe la parole. C'est sur le vote ? D'accord. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Simplement, on souhaiterait déconnecter l'article 1 et l'article 2. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, je vais réfléchir deux secondes à la question. Si j'étais un peu taquin, j'emploierais une expression populaire en faisant « ça, c'est bien les Socialistes. » Mais bon, je ne vais pas faire ça. Donc oui, j'accepte tout ce soir. Allez, on sépare l'article 1 de l'article 2. Alors, je soumetts d'abord l'article 1 de la délibération présentée par... C'est ça, il y a deux articles ? Je ne me trompe pas ? Oui. Il y en a trois. Trois. Alors, article par article. Si on fait ça sur toutes les délibés, ça va nous prendre du temps, mais allez, on y va quand même. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

#### LE CONSEIL

**A/ REJETTE** la proposition de consulter la population d'Ivry-sur-Seine sur la question suivante et à laquelle il pourra être répondu par « oui » ou « non » :

« Etes-vous favorable à la création d'une police municipale de proximité dont les missions prioritaires seront principalement de :

constater et verbaliser les incivilités, les infractions relatives au stationnement, aux épaves et dépôts sauvages, à l'hygiène de l'habitat, à la sécurité alimentaire dans les commerces,

assurer la sécurité aux abords des établissements publics, et dans les manifestations municipales, accompagner les victimes,

gérer avec le « mieux vivre ensemble » et assurer le respect des règles de vie en société par des actions de prévention ».

*(34 voix contre et 10 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

**REJETTE** la proposition d'organiser la consultation le dimanche 13 septembre 2015.

*(38 voix contre et 6 voix pour : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

et **REJETTE** l'imputation des dépenses en résultant au budget communal.

*(34 voix contre et 10 pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, je n'avais pas remarqué la finesse de la Droite sur un sujet. Je viens de m'en apercevoir maintenant. Comme quoi, je n'étais pas très attentif. Vous avez précisément proposé votre référendum le jour de la fête de l'Huma. Au moins sur ce point, vous avez fait preuve de beaucoup d'humour et nous en sommes tout marris. Je crois que c'est comme ça qu'on dit. Vraiment là, vous avez fait fort. Alors, j'ai perdu du coup mon ordre du jour. C'est le bazar. Non, il est là. »*



**B) ESPACES PUBLICS**

Règlementation de l'occupation et usage de l'espace public sur la proposition du groupe Socialiste

Rapporteur : Alexandre Vallat Siriyotha

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, le point B qui est rapporté, sur la question de la réglementation de l'occupation et l'usage de l'espace public et c'est M. Alexandre Vallat Siriyotha qui a la parole au nom du groupe Socialiste. »*

**M. VALLAT SIRIYOTHA.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Il n'a échappé à personne que notre ville était un peu à la peine pour maintenir des conditions satisfaisantes de propreté, de stationnement et d'occupation règlementée de l'espace public. La ville est souvent sale, des dépôts sauvages persistent, des voitures ventouses y stationnent, les murs sont dégradés, j'en passe et des meilleures. Heureusement, la ville ne se résume pas qu'à cela. Cependant, ce sont nos concitoyens qui pâtissent de l'image et des inconvénients que cela génère. Et nos agents d'entretien, bien entendu par ricochet, ceux de la salubrité, du tri, du stationnement, les gardes urbains, etc., qui d'une part voient leur travail piétiné et d'autre part en subissent indirectement les poids de la charge symbolique. Nous avons tous à l'esprit des villes qui ne subissent pas ce genre de comportements ou beaucoup moins. Ce n'est donc pas une fatalité. Pour agir efficacement contre les incivilités, les comportements abusifs et les dégradations de toute sorte, mais surtout pour se réapproprier l'espace public, qu'il redevienne un lieu d'échange, de rencontre, de partage, de plaisir, un peu le miroir de notre ville, plusieurs leviers sont à actionner. Donc, la prévention en premier lieu qui passe par l'éducation, la sensibilisation dans les écoles, les fêtes de quartier, les animations qui sont autour du tri, l'espace Gérard Philipe, mais c'est déjà fait et relativement bien fait. L'information, la communication sur les horaires de ramassage, la gratuité des retraits des encombrants, le stationnement - d'ailleurs on peut inviter effectivement tous les conseillers municipaux ici présents qui lorsqu'ils voient quelque chose d'anormal en référer aux adjoints concernés - et les règles de vie commune. Donc, personne n'oserait dire que dans Ivry la communication est insuffisante. Ce ne sera donc pas le levier sur lequel nous insisterons.*

*La réorganisation des services d'entretien de la voirie a déjà fait l'objet d'autres évolutions, mais la réalisation d'un diagnostic approfondi devrait permettre d'identifier d'autres ajustements certainement, autour des horaires de collecte, du regroupement des différents corps professionnels pour rejoindre ce que disait Sabrina Sebaihi et afin de mutualiser leur énergie et leurs compétences et les redéployer ensemble dans les quartiers, par exemple. Puisque pour ne citer qu'un exemple, lorsque généralement les gardes urbains viennent, les agents qui sont affectés au nettoyage ne sont pas souvent là. Il y a des incompatibilités, donc il faudrait pouvoir arriver à gérer tout ça ensemble. Et puis la réglementation, d'où notre premier élément d'analyse, qui nous conduit à considérer que beaucoup de textes existent, mais sans visibilité ni application. D'autres textes n'ont pas de forces contraignantes. Ce sont le cas des chartes. Enfin, certains sont obsolètes. Par exemple, le règlement de propreté est tellement vieux qu'il ne peut plus traiter les problèmes de société actuels.*

*C'est pourquoi cette délibération propose de reprendre tous ces documents, de les analyser à l'appui d'un état des lieux précis de la situation, de les regrouper de manière opérationnelle au*

*sein d'un document cadre opposable à tous. Ce chantier mené en association avec tous les groupes du conseil devra également associer, bien entendu, les Ivryens.*

*Enfin, la répression, nous employons volontairement ce terme qui ne peut pas être tabou. Parce que la prévention ne peut exister sans la répression malheureusement. Un premier pas a été fait avec la création d'un pôle de gardes urbains. Néanmoins, la mise à disposition des moyens nécessaires, et en l'occurrence des pouvoirs de police administrative, pour permettre aux différents services de manière pluridisciplinaire de faire appliquer les dispositions réglementaires est indispensable. Il s'agit bien de manifester la fermeté de la ville à l'encontre de chaque contravention aux règles d'usage de l'espace public. Il s'agit également d'aborder cette question de manière globale en prenant en compte tous les usagers, piétons, y compris à mobilité réduite et de tous âges, automobilistes, cyclistes, transports en commun, etc., et tous les volets bien entendu de l'espace public, terrasses, déchets, circulations, mobiliers urbains, etc. Les objectifs sont donc clairs. La sécurité de tous, la visibilité et l'appropriation de l'espace public par les Ivryens, le respect de notre environnement quotidien dans la cohérence et la lisibilité. Nous ne voulons pas ouvrir un énième groupe de travail qui n'aboutira jamais. Nous devons effectivement travailler collectivement à améliorer notre vivre ensemble à Ivry, mais en se donnant un calendrier précis que je souhaite que vous puissiez fixer et en donnant dès à présent une impulsion à cette intention. Je vous remercie de votre attention.*

*Si vous voulez, je peux vous lire les articles, les trois articles. Parce que peut-être, certains ne les ont pas lus. Donc l'article 1, c'est rendre immédiatement applicables toutes les dispositions existantes qui ne le sont pas par arrêté du maire. L'article 2, engager la refonte et la mise à jour des dispositions relatives à l'espace public (propreté, collecte des déchets, stationnement, occupation de l'espace public, pratiques d'aménagement) dans un document unique qui rassemble l'ensemble des textes, dont ceux qui sont opposables à tous. Et l'article 3, assurer l'exercice effectif de ces dispositions par le renforcement des moyens (arrêtés, amendes, sensibilisation, communication, assermentation des agents) permettant au maire d'exercer ses pouvoirs de police administrative et de remplir sa mission de respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, M. Vallat Siriyotha. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Stéphane Prat. Vas-y, Stéphane Prat. Et Olivier Beaubillard après. D'accord. »*

**M. PRAT.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs et chers collègues. Cette délibération soumise à notre vote ce soir par nos collègues de l'opposition membres du groupe Socialiste a pour objet la réglementation de l'occupation et de l'usage de l'espace public. Pour mémoire, ce que l'on appelle l'espace public est la partie du domaine public non bâti affecté à l'usage public. À Ivry, cela représente 90 hectares sur les 612 que compte notre territoire. L'entretien et l'usage de l'espace public est un élément important du bien-vivre ensemble et revêt donc une importance particulière. En 2012, nous avons adopté ici même une charte des espaces publics. Ce document donne les grandes orientations et priorités fixées pour un aménagement durable de l'espace public. Il avait d'ailleurs été plutôt bien accueilli avec un vote pour du groupe Socialiste.*

*Si la délibération proposée va plutôt dans le bon sens, avec la demande de simplification d'une meilleure communication et application de l'ensemble des dispositions et documents relatifs à l'usage public, je regrette que nos collègues socialistes n'aient pas jugé utile de participer au débat prévu en commission du développement de la ville sur ce sujet. Nous aurions pu ainsi*

*enrichir cette délibération des travaux en cours sur cette question, y compris avec les propositions de l'administration. D'autre part, le site internet de la ville vient de subir une refonte des pages consacrées à la délégation que j'occupe dans un onglet « cadre de vie et environnement ». Ainsi, toutes les informations concernant les déplacements avec une carte des pistes cyclables, une liste des zones 30, le stationnement, mais aussi la propreté avec les jours de collecte des ordures ménagères, des encombrants, sont à présent mieux identifiées et plus accessibles.*

*Je ferai cependant quelques remarques sur les propositions figurant dans cette délibération. Tout d'abord concernant la réalisation des bilans et états des lieux précis réclamés, je rappelle que la plupart de ceux-ci, mais notamment celui sur le service public d'élimination et de gestion des déchets font l'objet toutes les années d'un débat tant en commission qu'au sein de cette assemblée. Sur la question du stationnement payant, j'ai demandé à l'administration un travail de bilan. Celui-ci sera présenté et discuté à la fin de cette année 2015. Il sera accompagné de propositions pour une refonte de la politique tarifaire du stationnement ainsi que son évolution. Ainsi, nous continuons à travailler sur la réduction de l'emprise de l'automobile, sur l'espace public, qui est un levier important, voire essentiel, dans la lutte contre le réchauffement climatique. De la même manière, la mise en œuvre de la ville apaisée va se poursuivre avec des aménagements durables pour un espace mieux partagé : développement des pistes cyclables, des cheminements piétonniers et application d'une limitation à 30 km/h sur l'ensemble de la voirie, hors axes routiers les plus importants. Une attention particulière sera apportée à la sécurisation des abords des groupes scolaires et autres lieux accueillant du public. Au nom du groupe EELV, je souscris à la demande faite par le groupe Socialiste, une fois n'est pas coutume, pour que nous montrions une plus grande fermeté face au non-respect de la réglementation sur l'occupation et l'usage de l'espace public, qu'il s'agisse du stationnement gênant, de dépôts sauvages et autres actes d'incivilité. D'ailleurs, un décret paru en mars dernier aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique. Ils sont désormais punis par une amende de 450 €. Nous allons donc prendre les dispositions nécessaires pour que nos gardes urbains puissent appliquer ce décret. La réglementation existe, nous disposons d'agents compétents pour la faire respecter.*

*Cependant, notre territoire est en plein développement, notamment avec Ivry Confluences et la ZAC du Plateau. L'arrivée de nouveaux habitants avec la livraison de logements, d'équipements et d'espaces publics demande aux services municipaux ayant la charge de la gestion de l'espace public un surplus d'attention. C'est pourquoi si nous voulons un espace public mieux partagé et respecté par tous, il nous faut malgré le contexte financier difficile donner les moyens importants aux services municipaux concernés. Il nous faut également redonner de la cohérence et de la lisibilité aux actions que nous menons. Aussi, comme vous l'a dit ma collègue Sabrina Sebaihi, nous avons soumis à Monsieur le Maire des propositions détaillées à ce sujet. La prévention et la sanction de l'usage illégal de l'espace public doivent être traitées de manière plus transversale. Les gardes urbains, les ASVP (agents de surveillance de la voie publique) ainsi que les services municipaux du cadre de vie, de l'hygiène, du commerce doivent travailler de concert sur ce sujet.*

*Je terminerai en citant l'intervention du groupe Socialiste lors du débat du Conseil Municipal en juin 2012 sur l'adoption de la charte des espaces publics : « Aménager l'espace public pour créer des lieux répondant aux attentes de tous les usagers relève d'un processus d'élaboration long et difficile. Il faut tenir compte d'une multitude d'acteurs ayant chacun leur logique, leurs enjeux, leurs propres besoins et donc des attentes très diverses à prendre*

*en compte. » Parce que nous souhaitons continuer à travailler cette question collectivement, y compris avec les groupes de l'opposition, comme j'ai eu l'occasion de le faire récemment pour l'adoption de la charte des antennes relais, le groupe EELV votera pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Stéphane Prat. Olivier Beaubillard. »*

**M. BEAUBILLARD.** - *« Juste un mot. C'est dans l'esprit et dans le prolongement de ce que vient de déclarer Stéphane Prat. Le groupe Front de Gauche votera cette délibération. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Thérèse Pourriot, je vous en prie. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Juste un mot. Stéphane Prat, je tiens à rappeler, moi je veux bien qu'on argumente, mais sur des choses quand même qui sont véridiques. Vous faites référence au fait que le Parti Socialiste n'était pas à la commission développement de la ville. Alors, vous savez très bien, on l'a constaté hier soir et Romain Zavallone en est témoin, que je reçois de façon tout à fait aléatoire les convocations aux réunions ainsi que l'ordre du jour. Donc, je pense que vraiment il faut être honnête, d'autant plus qu'on en a parlé hier soir. Ou alors, vous avez la mémoire très courte. »*

**M. PRAT.** - *« Non, mais ce n'est pas une question de... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Eh, les camarades ! (Rires) Pardon, chers collègues. Excusez-moi pour ce glissement dont j'espère que personne ne se sentira injurié. Non, je vous propose vraiment qu'on essaye s'il vous plaît de ne pas entacher ce débat serein par des petites piques, des petits trucs et puis après des petits conflits. Nous avons bien entendu, Thérèse Pourriot, que ce n'était pas une non-participation volontaire à la commission. Je l'entends, donc je propose qu'on ne polémique pas sur ce point. »*

**M. ZAVALLONE.** - *« Mais on n'avait même pas le document. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« D'accord. Mais on n'est pas là pour ça. Voilà ! Il y a une délibération proposée par M. Vallat Siriyotha qui en était rapporteur. Est-ce que dans le débat, M. Vallat Siriyotha, des éléments appellent un retour d'intervention de votre part ou pas ? Non. Après, on va passer au vote. Allez-y. »*

**M. VALLAT SIRIYOTHA.** - *« ... pas d'observation particulière si ce n'est qu'effectivement, je voudrais encore réaffirmer qu'il existe des chartes, enfin des éléments qui sont bien, mais qui jusqu'à présent restent des vœux pieux puisqu'elles ne sont pas appliquées, elles ne sont pas opposables. Donc, je pense qu'il est indispensable effectivement qu'on ait d'abord des documents qui sont très bien, eh bien, de les faire appliquer. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Donc, je soumets aux voix. Qui est favorable à l'adoption de cette délibération ? Eh bien, écoutez, M. Vallat Siriyotha, quel regret que vous ne soyez pas dans la majorité municipale. Vous faites l'unanimité sur ce point. Bravo ! Non, j'ai dit qu'on était serein ce soir, donc on est serein. Voilà ! C'est l'unanimité ? Ah bon, pardon. Alors, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Pardon, je n'avais pas été au bout. Je m'étais laissé emporter par un mouvement comme ça. Donc non, vous ne pouvez pas intégrer la majorité. (Rires) Voilà, je reprends mon propos. Ce n'est pas une unanimité et certains vous remercient, Atef Rhouma et Saïd Hefad, de s'être abstenu, je le crains. Bon, allez ! »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**B/** DECIDE de rendre immédiatement applicables toutes les dispositions existantes en matière de réglementation de l'occupation et usage de l'espace public et qui ne le sont pas, par arrêté du Maire, d'ENGAGER la refonte et la mise à jour des dispositions relatives à l'espace public (propreté, collecte des déchets, stationnement, occupation de l'espace public, pratiques d'aménagement,...) dans un document unique qui rassemble l'ensemble des textes dont ceux qui sont opposables à tous et d'ASSURER l'exercice effectif de ces dispositions par le renforcement des moyens (arrêtés, amendes, sensibilisation, communication, assermentation des agents) permettant au maire d'exercer ses pouvoirs de police administrative et de remplir sa mission de respect de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique.

*(42 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)*

### **C) DOMAINE PUBLIC**

**Proposition de changement de dénomination de la cité Marat en cité Charlotte Corday sur la proposition du groupe L'Alternative pour Ivry**

Rapporteur : Marie Andria

**M. BOUYSSOU.-** *« Donc, la troisième délibération, c'est donc Mme Maria Andria qui va rapporter. On m'a marqué Maria sur... vous voyez. Je vous ai... excusez-moi. Marie Andria, à vous la parole. Allez-y. »*

**Mme ANDRIA.-** *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La société évolue, mais la place de la femme est souvent reléguée derrière celle de l'homme. En témoignage ce soir la nécessité de valider un projet sur l'égalité filles-garçons. Cette différence se retrouve en effet à tous les niveaux. À diplôme égal, une femme gagne en moyenne 19 % de moins qu'un homme. Cet écart est encore plus grand chez les retraités où les femmes gagnent en moyenne deux fois moins que les hommes. Selon une étude du Credoc parue ces jours-ci, les femmes consacrent 2,5 fois plus de temps aux tâches domestiques. Jusqu'en 2014, il n'y avait que deux femmes au Panthéon pour 70 hommes : Marie Curie et Sophie Berthelot. Et encore, cette dernière n'y repose en réalité qu'en tant qu'épouse du chimiste Marcelin Berthelot. Bientôt, elles seront au nombre de quatre, avec Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle-Anthonioz qui, elles, entreront le 27 mai prochain. Cette discrimination se retrouve également dans la dénomination des équipements publics et des rues. En France, une étude portant sur 111 communes et 63 500 noms de rues a démontré que seulement 2 % des rues portent le nom d'une femme. Selon l'historienne Malka Marcovich à Paris sur les 6 365 voies et places, à peine plus de 200 portent un nom de femme. À l'image de nombreuses communes, Ivry-sur-Seine s'est engagé dans une démarche volontariste privilégiant les noms des femmes dans la dénomination des nouvelles voies. Certaines villes ont engagé des actions comme Toulouse qui a baptisé la totalité des rues d'un écoquartier à Ramonville-Saint-Agne du nom de personnalités féminines. C'est aujourd'hui plus de 20 % des noms de rues de Toulouse qui ont le nom de femmes. À Paris, ces trois dernières années, c'est plus de 50 noms de femmes qui ont été donnés à des espaces publics. Pourtant, la France compte de nombreuses femmes qui ont marqué son histoire, de Jeanne d'Arc à Simone Veil en passant par Lucie Aubrac.*

*Conscients des conséquences sur l'adressage que peut entraîner le changement de dénomination d'une rue, nous vous proposons aujourd'hui de changer le nom de la cité Marat plutôt que de la rue du même nom. Nous proposons le nom de Charlotte Corday. Cette femme a marqué l'histoire et est un symbole de la question des luttes féminines. Les femmes furent des actrices de la Révolution qui demandaient aussi l'accès au droit politique et à l'égalité des sexes. Je sais, je vais en prendre pour mon grade. (Rires) »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je crois qu'ils vous ont fait un sale coup vos petits copains quand même. (Rires) Je suis en pleine solidarité avec vous, Marie Andria. Poursuivez ! »*

**Mme ANDRIA.** - *« (Rire) Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Présente dès la journée des Tuiles en 1788, elle participe aux réunions de la préparation des États Généraux et écrit des brochures indépendantes comme le Cahier des doléances et réclamations des femmes. Elle participe aussi aux actions populaires. Marie Charpentier estropiée lors de la prise de la Bastille recevra une pension en tant que vainqueur de la Bastille. En décembre 1789, les femmes sont exclues du nouveau contrat social issu du principe de souveraineté nationale, comme les noirs, les métis, les affranchis et les pauvres. Parmi ceux qui défendent leurs droits, on peut citer le philosophe Condorcet qui fut l'un des premiers théoriciens du féminisme. La revendication prend ensuite une forme plus visible, avec Olympe de Gouges qui publie en 1791 la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. En 1793, avec la Constitution de l'an I, la notion de citoyen passif disparaît, mais les femmes restent exclues du suffrage. C'est alors que survient l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. Ce geste a marqué l'histoire de France et mérite d'être reconnu en changeant le nom de la cité Marat en Charlotte Corday.*

*En effet, tout commença dans un petit hameau de Saint-Saturnin des Ligneriers en Basse-Normandie lorsque Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont que l'on appela plus communément Charlotte Corday naquit le 27 juillet en 1768. Elle était l'arrière-arrière-petite-fille d'un certain Corneille, dramaturge et poète français, auteur notamment du Cid. Enfin, Le Cid plus exactement. En 1789, au début de la Révolution française, Charlotte Corday a 21 ans. Elle vit alors dans la solitude de l'abbaye aux Dames de Caen où son père, aristocrate déclassé et peu fortuné, l'a envoyée avec sa sœur alors qu'elle n'avait que 13 ans. Pendant toutes ces années, elle lit toutes sortes d'ouvrages, religieux, mais aussi philosophiques et politiques. Par ses lectures et ses connaissances, elle connaît parfaitement les tragédies inspirées de l'Antiquité dont elle adorait les héros et l'esprit de sacrifice. D'ailleurs, il est fort possible que Le Cinna, écrit de Corneille, ait pu influencer sa démarche. En voici quelques vers : « Plus le péril est grand, plus doux en est le fruit. La vertu nous y jette et la gloire le suit. Meurs, s'il y faut mourir en citoyen romain et par un beau trépas couronne un beau dessein. » En 1790, avec les nouvelles mesures révolutionnaires prises contre le clergé, l'abbaye aux Dames ferme ses portes. Charlotte ne sachant pas où aller se rend chez sa tante, Mme de Bretteville qui réside à Caen, rue des Carmes. Là, elle découvre les mondanités et lit la presse notamment, l'Ami du peuple créé et publié par un certain Marat, pour se tenir informée des événements qui se déroulaient à Paris. Il faut savoir que Marat appelle systématiquement à la violence dans son journal. Il est le journaliste le plus virulent de la Révolution et devient l'homme du peuple adoré par les sans-culottes. Elle prit alors conscience de ce que le peuple était capable de faire dans ce qu'il y avait de plus inhumain alors qu'elle aurait préféré en toute candeur une révolution faite de beaux discours, de consensus, de la justice sociale, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. La réalité en fut toute autre. Des crimes atroces y sont commis au nom de la Révolution surtout dès le*

10 août 1792 avec la chute de la royauté. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 et l'on craint alors une invasion de la part des pays européens étrangers. Cette inquiétude n'est pas sans fondement. En effet, les monarchies européennes redoutant la contagion révolutionnaire sur leurs propres terres s'unissent et déclarent la guerre à la France. La Convention nationale assemblée au pouvoir depuis la chute du Roi alors lève une armée de 300 000 hommes, provoquant parallèlement une guerre civile. La Vendée majoritairement royaliste ainsi que d'autres régions de France se soulèvent. D'autre part, en plus de ce climat de guerre européenne et de guerre civile s'ajoute une ligne de faction. En effet, la Convention se compose alors de deux camps : les Girondins plutôt républicains modérés et des Montagnards dont les membres les plus connus sont Robespierre, Danton et Marat, beaucoup plus radicaux. Au printemps 1793, les Montagnards parviennent à arrêter et expulser les députés girondins qui se réfugient à Caen. Là, ils préparent leur riposte, multiplient les réunions politiques et mondaines, les fameux salons auxquels Charlotte Corday participe peu à peu. Nourrie de ses lectures d'auteurs des Lumières ainsi que des idées girondines, elle devient républicaine. Ne pouvant plus supporter la violence de la Révolution et tenant pour responsable Marat de tous les maux, Charlotte décida d'elle-même de se rendre à Paris pour l'assassiner. Le 9 juillet 1793, Charlotte partit en diligence à Caen et arriva à Paris deux jours après. Elle s'installa à l'hôtel de la Providence. Là, elle apprend que Marat trop malade ne peut plus siéger à la Convention et qu'il travaille chez lui. Le 13 juillet au matin, Charlotte acheta un couteau de cuisine à la boutique du coutelier Badin sous les arcades du Palais Royal. Elle tente de prendre contact pour la première fois... C'est bien, ça vous remet en mémoire. Comme ça, vous connaîtrez réellement l'histoire. Donc, je répète du coup. Le 13 juillet au matin, Charlotte acheta un couteau de cuisine à la boutique du coutelier Badin sous les arcades du Palais Royal. Elle tente de prendre contact pour la première fois avec Marat en lui faisant parvenir un premier billet. Ce message restant sans réponse, elle écrivit un second billet qu'elle mit dans sa poche et se rendit au 20 rue des Cordeliers et demanda à Simone Évrard, compagne du député, de pouvoir rencontrer Marat pour lui informer d'une nouvelle de la plus haute importance. De son bain, Marat a entendu la conversation et demanda bien entendu de recevoir Charlotte. Au bout d'une vingtaine de minutes, Charlotte sortit son couteau et frappa Marat à la poitrine. Dans son agonie, il poussa un cri qui alerta Simone Évrard et ses serviteurs qui immobilisèrent Charlotte. Marat se vida de son sang et mourut, mais alors très rapidement. (Rires) Pendant plusieurs jours, on ne peut pas croire qu'une femme ait commis un tel acte. On va même penser que Charlotte Corday a agi par raison passionnelle pour venger un amant ou un proche assassiné. Toutes ces raisons sont valables, sauf la plus évidente, qu'elle ait fait cet acte par motivation politique personnelle. Le procès commence le 15 juillet 1793. Elle se montre courageuse et inébranlable tout au long de la séance. Elle revendique son acte au nom de la justice. Elle cherche à émouvoir l'opinion sur une république plus juste contre la tyrannie. Elle utilise son procès comme moyen d'expression et en profite aussi pour tourner en dérision le pouvoir des hommes. Par son acte et sa prise de parole engagée, elle bouleverse la vision des rapports entre les hommes et les femmes pendant la Révolution. En effet, ces dernières ont été marginalisées et le Comité de salut public confirme l'exclusion des femmes de la vie politique et militaire. Effectivement, elles ne sont pas concernées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et il n'existe pas de femmes députées à la Convention. Pourtant, ces femmes ont des opinions politiques cohérentes et engagées : Manon Roland, ardente républicaine, qui joua un grand rôle dans le milieu girondin ; Olympe de Gouges qui en réponse à la déclaration déjà citée rédigea la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Comme Charlotte Corday, toutes les femmes connaîtront des destins tragiques : la guillotine.

*C'est pour toutes ces raisons d'ailleurs qu'aujourd'hui, nous vous demandons de bien vouloir reconnaître la portée de ce geste, symbole du combat de toutes les femmes d'hier et d'aujourd'hui et de changer le nom de la cité Marat en cité Charlotte Corday. Il faut savoir et je ne vais peut-être pas vous l'apprendre, mais Marat en son nom a fait guillotiner 40 000 personnes. Charlotte Corday, elle, elle n'a tué qu'une personne. Ça fait quand même une sacrée différence. Et c'est surtout pour le bien des femmes qu'elle a fait tout ça et pour le bien de la Révolution qu'elle croyait juste. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Marie Andria. Si ce n'était le ton fort agréable et fort plaisant de votre intervention, on est quand même, je le dis - je vous aime beaucoup, j'ai beaucoup de sympathie pour vous, je tiens à le dire - mais on est quand même au bord du révisionnisme avec ce que vous venez de faire. Et par-delà le ton guilleret, j'avoue là pour le coup être très choqué par le contenu de votre intervention. Mais je n'en rajouterai pas plus. Non, ce n'est pas l'Histoire, c'est une lecture de l'Histoire. Et je ne sais pas qui vous a écrit votre propos, mais il vous a vraiment fait un sale coup. Et j'espère que ça ne restera pas dans les annales. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Olivier Beaubillard ? Atef Rhouma ! Pardon, Atef Rhouma. Non, c'est Saïd Hefad. D'accord. (Rires) Je ne sais plus où j'en suis moi. D'accord. Sigrid Baillon, Atef Rhouma et Catherine Vivien. Saïd Hefad, vas-y. »*

**M. HEFAD.** - *« Je ne ferai pas preuve d'autant d'humour, mais je vais essayer d'intervenir. Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes chers concitoyens. Comme bon nombre d'entre vous, c'est avec une surprise et un grand étonnement que j'ai découvert la délibération que nous propose le groupe Alternative pour Ivry. Il nous est en effet proposé de débaptiser la cité Marat du nom du journaliste de l'Ami du peuple, jacobin et montagnard, qui restera l'une des figures les plus marquantes de la Révolution. Il nous est proposé de rebaptiser la cité du nom de celle, de Charlotte Corday, femme issue de la noblesse religieuse et libérale qui défendait une conception conservatrice des rapports sociaux et qui semblait mal vivre la fin de la monarchie, souhaitait l'avènement d'une république, mais sans y perdre ses privilèges. Outre que les derniers à avoir débaptisé la rue Marat d'Ivry étaient au gouvernement de Vichy, pour lesquels le triptyque travail-famille-patrie avait pris la place de la devise révolutionnaire. Débaptiser un lieu qui porte le nom d'un journaliste qui a été assassiné pour ses idées et le rebaptiser de celui de son assassin est juste scandaleux dans un contexte comme celui de Charlie Hebdo. C'est quand même une sorte d'apologie de l'assassinat politique et de l'assassinat de la liberté d'expression que vous faites. J'imagine que votre instrumentalisation de l'histoire de la Révolution française et votre tentative de discréditer Marat vise ici à critiquer l'esprit d'égalité qui nous anime et d'assimiler les communistes à la Terreur. Vous semblez méconnaître ou ne pas vouloir admettre ce que fut cette période de l'Histoire et le pourquoi à Ivry nous nous inscrivons dans cet héritage.*

*D'abord la période de la Terreur de Marat, Saint-Just, Danton et Robespierre n'a pas été que mort, violence et politique répressive. C'est oublier par exemple la pensée sociale de la Terreur et jeter le Marat avec l'eau du bain. C'est oublier que cette période a été celle d'expériences de grands progrès sociaux, de politique d'égalité, d'obligation et de gratuité de l'éducation, d'aide aux pauvres avec des mesures très concrètes comme la fixation d'un maximum pour les prix et les salaires, que c'est aussi à cette période qu'a été votée, la première abolition de l'esclavage, que l'on a vu pour la première fois une tentative de construction de la nation en partant des plus fragilisés et des plus faibles et non pas de la volonté du Roi ou des élites. C'est aussi le temps des premières lois pour établir une république laïque, bien même avant 1905. C'est oublier aussi que la Terreur a dû faire face à la*



*terreur de l'Ancien Régime, à celle des Royalistes et que le contexte était celui d'une guerre civile. « Prétendre plaire à tout le monde est d'un fou, mais prétendre plaire à tout le monde en temps de révolution est d'un traître » disait Marat.*

*Nous sommes fiers qu'à Ivry soit privilégiée la référence aux révolutionnaires et aux résistants. Comme nous, c'est une politique des égaux que souhaitait Marat, mais pas plus que Corday en tuant Marat n'a fait changer le régime. Vous n'arrivez pas même en changeant le nom d'une cité à changer l'esprit de notre ville. Nous pensons qu'il est important de perpétuer cette histoire de la Révolution française y compris voire surtout au moment le plus radical et le plus égalitaire de son histoire. 1793 ne serait-ce que pour avoir en tête que des événements improbables peuvent arriver, pour montrer à ceux qui pensent que les choses sont telles qu'elles sont et qu'il en a toujours été ainsi et que rien ne peut changer, qu'ils se trompent.*

*Mais je ne peux pas faire référence à la Révolution française ou aux Lumières sans rappeler que la République de l'égalité et universaliste n'a jamais été qu'un mythe. L'héritage de la République est aussi sexiste, raciste et colonial. Il convient alors de rendre visible aujourd'hui cette autre histoire de la République en multipliant les références de nos rues aux femmes, aux héritages encombrants tels les massacres coloniaux ou encore en rendant hommage à des figures des résistances et des révolutions notamment africaines contre le colonialisme. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Sigrid Baillon. »*

**Mme BAILLON.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous nous sommes exprimés plusieurs fois au sein de cette assemblée pour rappeler l'importance que nous portons au sujet et problématique ivryens portés au débat lors de nos différents conseils municipaux, ainsi que sur l'importance de la maîtrise du temps de parole de ses membres. En conséquence et au regard de ces deux aspects, je choisis de limiter à son minima mon temps de parole en réponse à cette proposition. Nous nous sommes même demandé s'il était opportun d'intervenir après cette proposition. Je me demande aussi ce soir si vous ne regrettez pas pour certains de ne pas avoir accepté de limiter le temps de parole. J'ajoute que je suis très étonnée du levier avec lequel vous avez choisi d'argumenter cette proposition. Je me demande toujours si cette proposition représente une simple volonté d'agacer ou s'il s'agit d'une bouffonnerie servie par un point inutile mis à l'ordre du jour. J'ai bien peur qu'il s'agisse de tout cela à la fois. Les élus socialistes se prononceront contre cette proposition. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sigrid Baillon. Catherine Vivien. »*

**Mme VIVIEN.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous avons conscience que renommer un lieu public est très mode. Accordons-nous sur l'idée que contrairement à l'Histoire, les effets de mode sont très volatiles. La Révolution de 1789 avec ses décisions historiques, l'abolition des privilèges, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est parfois sujette à la polémique. La Terreur est ancrée profondément dans notre histoire. Et ce n'est pas un effet de mode. Ceux et celles qui l'ont fait ont tracé le chemin qui mène à nos présences ce soir dans cette maison commune qui est notre mairie. Les choix faits par nos prédécesseurs quant aux lieux des noms publics sont à respecter. Ils font partie de l'histoire de notre commune, histoire qui ne peut être gommée, histoire qui est sur les murs de notre ville, qui est et restera dans notre mémoire collective. Le groupe EELV ne peut qu'abonder dans le sens de cette louable proposition, intégrer plus de femmes dans la dénomination des lieux publics. Quelques noms nous viennent à l'esprit : Hatchepsout,*

*Tomyris, Elena Cornaro Piscopia, Philis de la Charce, Ida Pfeiffer, Amelia Earhart. Et bien sûr nos deux préférées : Sapho et Barbe-Nicole Clicquot née Ponsardin. Nous vous laissons deviner pourquoi. Nous ferons une place, une rue, un lieu aux faiseuses d'ange pour leur soutien aux femmes en difficultés. Petite idée à vous soumettre d'ailleurs. Vous auriez pu proposer, vous, Marie-Adélaïde de Bourbon ou Mademoiselle de Penthièvre. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il est dommage que vous posiez cette question que vous pouviez traiter dans le cadre de la commission mémoire dont vous faites partie. Mais sans doute, est-ce par humour que vous l'avez fait. Nous espérons que vous vous saisierez de cette occasion pour parler de problèmes importants pour vous électeurs et électrices. Bien évidemment, le groupe EELV ne votera pas cette proposition. Mais si vous vouliez nous faire rire, vous avez réussi et nous vous en remercions. Merci de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Catherine Vivien. Je suis d'accord sur deux propositions que tu as faites. Sapho, je serai très content qu'il y ait une rue d'Ivry - c'est la grande poétesse grecque - et Marie-Adélaïde de Bourbon qui est morte à Ivry et qui y a vécu. Je trouve que ça aurait été une chose qui aurait été originale. Mais enfin bon, ça, on n'aurait pas pu le faire voter par l'assemblée communale non plus, je vous rassure. Olivier Beaubillard, à toi. »*

**M. BEAUBILLARD.** - *« Juste trois mots. Le groupe Front de Gauche était vraiment très scandalisé effectivement de cette proposition qui révèle un caractère très très réactionnaire des idéaux que vous portez et qui est assez affligeant. Enfin moi, je remercie les interventions précédentes qui l'ont marqué. Il y a quelque chose d'assez méprisant de l'histoire et des gens qui la font. Et effectivement, le ressort soi-disant féministe de votre intervention est aussi sacrément scandaleux. Juste pour simplement dire un mot de ce point de vue là. Depuis une dizaine d'années un conseil municipal important où on avait traité ces questions, on avait eu effectivement un regard assez critique sur les nominations, sur les gens, sur l'espace public, enfin, et les gens qui étaient... voilà, les noms des rues, les établissements et on s'était donné, le conseil municipal, comme objectif effectivement de féminiser le nom des rues, le nom des équipements, de féminiser et d'appeler aussi les mémoires diverses des populations qui vivent à Ivry. Et simplement pour vous rappeler que les trois dernières écoles que nous avons inaugurées portent les noms de Dulcie September, de Rosa Parks et nous avons décidé lors du dernier conseil municipal que l'école qui va être inaugurée en septembre à Ivry Port s'appellera Rosalind Franklin. Voilà et bien évidemment, le groupe Front de Gauche votera contre cette proposition. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Olivier Beaubillard. J'ai vu M. Leclercq. Je pense que vous jouez le rôle du rapporteur sur ce point. Vous reviendrez ? Bon. M. Leclercq, allez-y. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Je laisserai la parole à Marie Andria qui conclura. C'était juste pour dire un petit mot par rapport à ce que j'entends ce soir, une petite intervention. Ce n'est ni une bouffonnerie ni une provocation. Ce n'est surtout pas réactionnaire puisque contrairement à ce qu'on peut dire sur les réseaux sociaux, il ne s'agit pas d'une royaliste, mais bien d'une révolutionnaire. Une branche différente de la Révolution. Mais justement ce qu'il faut bien dire, c'est qu'on n'a pas proposé de supprimer ni la rue Marat ni la rue Robespierre, on ajoute au contraire un nom supplémentaire pour donner une diversité de nom de rues, pour montrer différents angles de la Révolution. Après, on ne va pas refaire... j'ai entendu, il y a des débats d'histoire. Chacun est libre d'aller lire tous les livres d'histoire de différents angles de vue et de se faire sa propre opinion. Je pense que ce sera très intéressant. On en a eu effectivement quelques échos ce soir. Mais c'était un apport. Alors bien sûr, il y a un petit clin*

*d'œil humoristique parce que de toute manière, on nous a dit : tout ce que vous proposerez, vous pouvez faire n'importe quelle délibération, de toute manière, ce sera refusé par principe. Alors, on aurait pu proposer Olympe de Gouges ou quelqu'un d'autre, il y a plein de gens intéressants, de femmes intéressantes. On tenait effectivement à mettre en avant à cette occasion la féminisation des noms de rues. On aurait pu faire d'autres propositions, mais de toute manière, ça nous serait refusé. Donc, voilà. Je laisse la parole à Marie Andria qui va conclure. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, c'est moi qui donne la parole. D'abord pour commencer. J'ai la police de l'assemblée jusqu'à preuve du contraire. Et alors le deuxième point, c'est que je voudrais, Monsieur, avant que vous affirmiez des contre-vérités dans cette assemblée communale, je vous demande de me dire où, quand et de la part de qui vous avez entendu les propos que vous venez de rapporter concernant le fait qu'aucune de vos délibérations ne serait votée. Est-ce que vous pouvez me dire où et quand ? »*

**M. LECLERCQ.** - *« On en parlera en privé. Je ne veux pas citer de noms ici. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, non, on n'en parlera pas en privé, car ces allégations sont totalement mensongères. Vous auriez proposé une délibération votable par la majorité municipale, ça aurait pu arriver. Après, on fait de la politique tous autour de cette table et il aurait été effectivement surprenant que nous puissions partager un contenu proposé par la Droite. Effectivement. Mais ça aurait pu arriver et ça n'a jamais été donné comme quelque chose de définitif et d'absolu, comme vous venez de l'affirmer. C'est un mensonge. Mme Marie Andria, s'il vous plaît. Allez-y. »*

**Mme ANDRIA.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Moi aussi, je vous aime bien. (Rires) Non, mais c'est honnête. C'est vrai. C'était pour vous dire tout simplement que c'est vrai que je suis une femme libre de pensée, j'ai une liberté de conscience. J'ai une liberté de conviction et d'opinion. Il faut savoir aussi que je n'ai rien inventé, j'ai fait des recherches. C'est moi qui ai tout fait de A à Z. J'y ai mis plusieurs heures et je peux vous assurer que tout ce que je vous ai dit, c'est la stricte vérité. Je n'ai rien inventé dans tout le texte que j'ai lu. Déjà, d'une part. Voilà ! En tout cas, je peux vous dire que ça a été apprécié par Le Parisien et le 94 Citoyens. Merci beaucoup. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors en fait, au-delà de tous les procès d'intention qui vous ont été faits ce soir, en fait, c'était pour attirer l'attention de la presse que vous avez fait ça, Marie Andria. (Rires) Voilà, je vous reconnais bien là. C'est gagné. Écoutez, je crois que tout a été dit sur le sujet. Je sou mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Fabienne Oudart, après le vote quand même. Tu exagères. »*

**Mme OUDART.** - *« Non pas du tout. Moi, je ne prends pas part au vote parce que je pense qu'on n'aurait pas dû avoir cette proposition. Donc, je ne prends pas part au vote. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Excuse-moi, j'avais oublié de poser cette question. Effectivement, la question s'était posée d'inscrire ou non à l'ordre du jour cette... voilà, mais ce n'était pas l'intention. Voilà ! Donc, cette délibération est bien évidemment rejetée. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**C/ REJETTE** la proposition de donner le nom de « cité Charlotte Corday » en lieu et place de la dénomination « cité Marat ».

*(37 voix contre, 6 voix pour : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et un conseiller ne prend pas part au vote: Mme OUDART)*

#### **D) DÉMOCRATIE**

**Simplification des démarches administratives et citoyennes**

**Instauration d'un « guichet citoyen » sur la proposition du groupe Socialiste**

Rapporteur : Sandrine Bernard

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, je passe la parole pour le point D à Sandrine Bernard concernant la simplification des démarches administratives. Et ne le prends pas mal, Sandrine Bernard, mais je viens de recevoir un texto du Préfet qu'il faut que je rappelle. Donc, je vais quitter l'assemblée, ce n'est pas un désintéret pour ton propos et passer la présidence à Romain Marchand. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons choisi de vous parler d'innovation, d'amélioration de l'accès de tous aux services publics et de simplification des démarches en vous proposant une délibération sur l'instauration d'un guichet citoyen. L'égalité d'accès aux services publics reste l'un de ses principes fondamentaux, l'une de ses raisons d'être. Or, pour nous citoyens, les difficultés administratives, sociales, physiques, économiques d'accès aux services publics municipaux sont une réalité. Les déplacements, les tarifs, le renvoi des responsabilités parfois entre administrations y compris au sein d'une même collectivité, l'inadaptation des horaires ou l'insuffisance du nombre de places sont autant d'obstacles à l'accès aux services publics. Les populations les plus fragiles en sont les plus éloignées par manque d'information et méconnaissance des rouages administratifs. Certains n'ont plus recours à leurs droits. Or, l'effort qu'une collectivité investit dans ses services à la population est en partie réduit si tous ses usagers n'en bénéficient pas équitablement. Alors, ce que nous proposons est assez simple dans ses intentions. Il s'agit d'installer un guichet de premier accueil qui rassemble toutes les démarches classiques : retrait de dossier, dépôt de dossier, demande d'information, enregistrement d'inscription ou de préinscription. Donc, toute cette démarche que les administrés ivryens peuvent aujourd'hui opérer auprès de différents services répartis dans la ville. Ce guichet pourrait se situer dans l'un de nos accueils actuels, rue Saint-Just ou dans l'annexe de la mairie. Toute une série de démarches pourrait y être introduite : les inscriptions scolaires et périscolaires, les inscriptions aux activités culturelles, voire sportives, la transmission de documents relatifs au calcul du quotient familial, le paiement des prestations avec un développement des moyens de paiement, les demandes d'autorisation de voirie, des démarches d'état civil, des demandes d'aide sociale, l'inscription au fichier des demandeurs de logement, etc. À ce guichet physique serait ajouté un portail citoyen permettant à chacun, via un compte personnel sécurisé, de remplir ces mêmes démarches, de mettre à jour ses informations et de suivre ses dossiers, ses calendriers de fréquentation,*

*ses factures, ses paiements. Serait déployée en parallèle la communication par mail et par téléphone.*

*Alors évidemment, ces intentions sont simples, mais elles sont beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre. Cela impose d'abord un changement d'approche, différencier ce qui relève du premier accueil de ce qui relève du traitement des dossiers par le service métier concerné selon des process et des critères qui lui sont propres. Si je peux donner un exemple simple, le guichet de premier accueil pourrait prendre les inscriptions scolaires, mais toutes les exceptions, les dérogations, les demandes particulières seraient traitées par le service métier concerné. Cela impose également d'identifier des locaux adaptés, de les aménager. Selon l'ambition poursuivie, cela peut représenter évidemment des coûts plus ou moins importants. Cela impose surtout de détacher et de former une équipe polyvalente chargée de cet accueil. C'est pourquoi nous avons proposé un calendrier. Un calendrier qui peut paraître relativement long s'il s'agit du délai d'attente pour les administrés et assez court pour l'administration et le temps qui lui est accordé pour élaborer son projet et le cahier des charges. Mais c'est un objectif atteignable et important. C'est un projet ambitieux, générateur d'une véritable amélioration dans l'accès aux services publics. Les gains de temps qui seraient réalisés par les services déchargés de l'accueil du public du fait de la dématérialisation d'une part et du transfert de certaines démarches d'autre part pourraient ainsi être reportés sur le temps consacré aux situations particulières aux personnes qui ont besoin d'un accompagnement spécifique. Donc, au-delà de l'amélioration de l'accès aux services publics, c'est également l'amélioration de la qualité du service public qui est concernée dans l'un de ses fondements, l'adaptabilité.*

*C'est un projet ambitieux répondant à l'évolution de notre société. Trajet, travail, enfants, factures, activités, engagement associatif et militant, la vie quotidienne est une course permanente pour nombre de nos concitoyens. La vocation du service public a fortiori pour tous ceux qui portent l'ambition d'un service public universel est bien de rendre chaque démarche la plus simple, rapide, efficace, de multiplier les modes de communication, les moyens de paiement, les moyens d'accès et de s'adapter aux besoins de la population. Ce chantier pourrait être conduit par un comité de pilotage animé par le maire en lien avec le rapporteur du projet. Il peut aussi être le fait d'un groupe de travail composé de l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition, comme pour la délibération relative à l'espace public. Ces questions sont secondaires. Il doit en revanche bénéficier d'une volonté politique sans faille et c'est la raison pour laquelle je ne sais pas si ces dispositions étaient contenues dans votre programme municipal, mais en tout cas, elles visent à être utiles aux Ivryens. Et évidemment, nous vous invitons à les adopter. Nous vous remercions de votre attention. »*

**M. MARCHAND.** - *« Merci, Sandrine Bernard. Alors, est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Séverine Peter, Évelyne Lesens, Saïd Hefad. Vas-y, Séverine Peter. »*

**Mme PETER.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération proposée ce soir par le groupe Socialiste à notre conseil nous interpelle sur la mise en place d'un guichet unique pour les usagers de notre commune. Dans un premier temps, nos collègues de l'opposition nous avaient proposé une autre version de cette délibération portant sur un portail citoyen. Cette première proposition était largement partagée puisque le travail sur sa constitution est déjà engagé et que nous en validons globalement le sens. Notons d'ailleurs que c'est le dernier engagement de notre programme Ivry au cœur. Cette*

*parenthèse me paraît nécessaire pour comprendre la suite de mon propos et y compris notre choix de ne pas voter cette délibération.*

*Un guichet unique, est-ce un outil permettant d'améliorer la qualité du service public rendu à la population ou est-ce un outil de modernisation pour remanier de façon masquée le service public dans le sens de la MAP, loi de modernisation de l'action publique ? Les enjeux tels qu'ils sont rédigés et présentés dans la délibération nous conviennent. Je cite : « égalité d'accès aux droits, facilitation des démarches, clarté de l'information ». Contrairement à ce que certains pourraient croire, nous sommes acteurs d'une amélioration de notre gestion et d'une meilleure utilisation des potentialités des services publics municipaux. La proposition est celle donc d'un guichet citoyen, en d'autres termes un point d'accueil unique et multimodal pour tous les usagers qui permettrait à la fois un accueil physique, téléphonique, informatique, mise en réseau, etc. Et ce, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2016. La première question qui se pose à nous est celle du lieu unique. Justement, on y réfléchit aussi. Des idées de projet de centres administratifs, nous en avons eu. Et d'ailleurs, Sandrine Bernard, tu te rappelles quand tu étais élue au sein de la majorité, tu as d'ailleurs participé à ce type de débat. Mais la vraie question aujourd'hui qui est posée à nous pour la construction d'un centre administratif, bien sûr, c'est le coût et pas tant le lieu. Deuxième remarque, un guichet unique nécessite une grande surface d'accueil et une refonte totale de l'accueil et des services qui en dépendent. Ces grands espaces de service public peuvent vite être une usine à gaz surpeuplée, inconfortable, là où la proximité et l'intimité du rapport de l'utilisateur au service rendu sont des objectifs précieux. Cela interroge aussi sur le sens et l'efficacité d'un tel accueil dans le rapport qu'entretiennent les usagers à leur service public. Parce que, ne l'oublions pas, le principe même du service public, ce pourquoi on se bat aujourd'hui pour le défendre, c'est qu'il appartient à tout le monde. Il est notre bien commun et doit être bien plus qu'il ne l'est aujourd'hui approprié et maîtrisé par tous. Or, s'est-on questionné sur les liens entre les usagers et les services rendus ? Entre les usagers et leurs besoins en termes d'accueil ? Comment garantir l'articulation entre le sens du service rendu et la qualité de l'accompagnement de la réponse donnée ? Je veux dire par là qu'entre refaire une carte d'identité, faire un suivi de dossier de logement social, inscrire son enfant aux cours de théâtre ou se renseigner sur les dossiers de surendettement, il y a quand même de grandes différences dans les attendus de l'accueil et dans les démarches en tant que telles. Quelle confidentialité ? Quel suivi ? Quelle qualité d'information, d'orientation et de réponse ? Et est-ce véritablement une facilité pour quelqu'un qui sort du CMS après un rendez-vous médical d'aller dans un autre lieu de la ville pour payer son acte ? Sans compter la richesse qu'offre par exemple le forum des sports. Au-delà des inscriptions, c'est la rencontre des acteurs et des familles, la découverte de disciplines sportives. Que deviendra tout cela avec cet accueil unique ?*

*Cela pose également de vraies questions sur les missions de service public et demande la redéfinition entre autres de la fonction d'agent d'accueil. Il y a de quoi s'étonner aussi, alors qu'on nous rabâche l'enjeu démocratique et la nécessité de concerter. Il n'est fait aucune mention de la mise en débat de cette proposition avec les usagers et les agents municipaux. Aussi, nous n'avons pas pu échanger de ce sujet en commission moyens puisque Sandrine Bernard, tu ne nous as pas honorés de ta présence à cette réunion. Il est vrai que des villes ont fait le choix du guichet unique. S'inspirer de ce qui est fait dans d'autres collectivités, c'est une chose, le calquer en est une autre. En tant que ville membre du réseau ville internet, j'ai pu constater que Pontault-Combault - c'est un exemple - en avait créé un depuis 2013. Vous l'aurez compris, cette proposition un peu trop ficelée ne nous paraît pas*

*envisageable dans les délais indiqués et demanderait de nombreux débats de fond avant d'être sérieusement étudiée. Ceci ne veut pas dire que le travail d'amélioration des services publics n'est pas à faire. Il ne faudrait pas négliger tout ce qui a été et tout ce qui est fait sur la dématérialisation des démarches, le paiement en ligne et tant d'autres actions d'ailleurs rappelées dans l'exposé des motifs. Mais il faut aussi se méfier de l'actuel diktat de modernisation et simplification des services publics. Car cela ne doit pas vouloir dire réduction ou éloignement dans un contexte de politique d'austérité. Je dis cela volontairement parce que cette notion de guichet unique n'est pas nouvelle. En fait, elle est apparue à la fin des années quatre-vingt-dix et depuis une dizaine d'années, des études se développent pour analyser, évaluer, définir les expériences menées un peu partout en France et en Europe.*

*Je voudrais pour conclure vous citer le propos liminaire de l'une d'entre elles issu de l'organisation internationale non gouvernementale Europa, datant de 2006. C'est un peu passé peut-être en terme de durée, mais cela étant, c'est très révélateur de notre état d'esprit. « L'opinion dominante voit en eux - donc « en eux », les guichets citoyens - l'un des moyens de modernisation des administrations publiques en réduisant la bureaucratie tout en facilitant l'accès des citoyens aux services. Cette vision cependant ne fait pas l'unanimité. Car le guichet unique peut aussi, dans un contexte où la diminution des dépenses publiques est tenue pour souhaitable, être le moyen de diminuer le coût des services ou une manière de dissimuler ou de rendre acceptable le repli en bon ordre des services publics là où leur coût est tenu pour excessif. Et le guichet unique donnera ainsi l'illusion de leur maintien. » Je crois que cet extrait résume assez bien notre sentiment. Nous vous assurons de notre volonté de poursuivre nos actions pour l'amélioration du service public ivryen, comme nous l'avons porté récemment lors du vote du budget. Au regard donc de tous ces éléments, vous comprendrez que notre position sera donc de voter contre cette délibération. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Séverine Peter. Je rassure tout le monde, il n'y avait rien de grave, comme on a une actualité. Le Préfet avait coché le mauvais numéro sur son iPhone et j'étais aussi un peu surpris du tutoiement. Voilà ! Donc, ce n'était rien. Non, je suis parti pour le rappeler. Évelyne Lesens. Mais je ne vous dirai pas avec qui il m'a confondu parce que ça indiquerait quelque chose. Évelyne Lesens. »*

**Mme LESENS.** - *« Alors moi, je vais faire une intervention courte, en tant que présidente de la commission citoyenneté pour respecter le règlement intérieur où nous avons mis un temps de parole raisonnable. Voilà ! Donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le Parti Socialiste nous propose ce soir une délibération sur la création d'un guichet unique et d'un portail citoyen afin d'offrir, je cite, « une prise en charge centralisée et rationalisée de toutes les premières démarches d'un administré ». Nous soutenons l'initiative concernant le portail citoyen puisqu'elle figure dans notre programme Ivry au cœur. C'est ainsi que dans la proposition 264, nous nous sommes engagés à poursuivre la dématérialisation des démarches afin de simplifier l'accès des citoyens aux services publics. La création d'un guichet citoyen ne faisait pas partie initialement de votre projet de délibération. Pour être honnêtes, nous avons l'impression que c'est un projet qui va dans le bon sens, mais que rédigé à la va-vite, cette proposition pourrait s'avérer n'être qu'une fausse bonne idée. En effet, il nous semble que le périmètre envisagé dans votre exposé des motifs est beaucoup trop large. Prenons l'exemple du Centre Municipal de Santé (CMS). Il nous semble absurde de vouloir déconnecter le paiement d'un acte réalisé dans les locaux du CMS, de même que les demandes d'autorisation de voirie et d'urbanisme nécessitent un regard d'expert. Si l'on s'inspire de ce que les villes comme Clichy-la-Garenne ou Vitry ont pu mettre*

*en place, nous devrions d'abord essayer de rassembler les démarches d'état civil et tout ce qui concerne les inscriptions aux activités sportives et culturelles proposées par la ville.*

*D'autre part, vous n'abordez qu'une seule face du problème et négligez complètement la nécessité de co-construire cet accueil avec les agents concernés. De tels changements impliquent un plan de formation adapté pour que les agents d'accueil puissent atteindre le niveau de polyvalence nécessaire pour répondre aux demandes du public. La considération pour les agents d'accueil de nos services publics est tout aussi importante que celle que vous réclamez à juste titre pour le personnel des écoles primaires. Dans le cas où nous nous contenterions de rassembler tous les agents d'accueil au même endroit sans assurer leur formation, nous risquerions à la fois de mettre en difficultés ces derniers et de diminuer la qualité du service rendu au public. N'oublions pas que l'accueil a un rôle pivot dans les services publics d'une collectivité. Le calendrier que vous proposez ce soir implique de réformer à la hussarde les accueils actuels. Prenons le temps de réfléchir sereinement à ce projet en nous appuyant sur le retour d'expérience de nos agents après formation. Nous pourrions alors discuter de ce projet en commission citoyenneté. Le groupe EELV ne votera donc pas cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Évelyne Lesens. Saïd Hefad. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour certains habitants, les papiers, les démarches sont une préoccupation omniprésente, une source d'inquiétude et une activité chronophage et dévoreuse d'énergie. Que les démarches soient une obligation ou une nécessité, elles sont souvent de l'ordre de la corvée incontournable. Les démarches pèsent par leur fréquence et leur complexité. Elles représentent souvent des épreuves, déplacement au sein des services, formalités à accomplir, preuves à établir et ré-établir. Nous partageons tous ici ce constat et cette volonté d'améliorer les relations institution - citoyens et l'accès de tous aux différents services administratifs. L'instauration d'un guichet unique et la création d'un portail citoyen pourraient effectivement y contribuer. À l'heure du numérique, nul ne peut contester que cet outil est non seulement incontournable, mais surtout que bien géré, bien maîtrisé notamment en terme de confidentialité, il peut être d'une aide précieuse et permettre non seulement un gain de temps, mais aussi un traitement plus rapide des demandes tout en apportant plus de clarté.*

*Néanmoins, il nous semble qu'un changement de cette envergure nécessite tout d'abord une réflexion plus poussée à la fois sur le mode d'ouverture de ces nouvelles relations habitants - services publics et sur les types de relations que nous souhaitons préserver, ainsi que sur les impacts que ces changements impliqueraient que ce soit pour les agents ou pour les usagers. Nous savons notamment que les relations de face à face, basées sur des interactions verbales sont valorisées y compris dans les cas des relations de guichet. Nous savons aussi que les relations d'interconnaissances et de familiarité nouées par les habitants avec les agents des services sont plutôt appréciées par la population qui a moins le sentiment d'avoir affaire à une bureaucratie infernale. Les politiques de modernisation de l'accueil remanient l'ensemble des pratiques de travail et plus particulièrement les relations directes existantes entre agents des services et administrés. Elles doivent constituer une amélioration pour tous. Ainsi, certaines questions doivent avoir été préalablement pensées et résolues. Qu'en sera-t-il notamment des fermetures de services et de la nécessité d'un personnel formé à cet outil ? Il nous faudra également être vigilants face à l'introduction d'outils managériaux qui visent malgré tout en premier lieu à accroître la productivité des agents. La recherche d'efficacité*



*ne va pas toujours de pair avec celle de la qualité du service public. Bien que pertinent, ce projet doit être retravaillé. Sa mise en place, dès septembre, nous semble donc prématuré. Le groupe CCI votera donc contre cette délibération tout en souhaitant qu'une réflexion plus poussée soit menée dès à présent. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Je n'ai pas d'autres inscrits. Peut-être Sandrine Bernard, tu souhaites en tant que rapporteuse de la délibération dire quelques mots ou pas forcément. Comme tu veux, je ne t'oblige pas. Apparemment, oui. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Oui, simplement quelques commentaires. Alors d'abord, concernant la démarche, dans la note d'intention initiale qui nous a été demandée, il y avait bien l'ensemble des éléments, c'est-à-dire portail citoyen et guichet. Effectivement, la proposition qui nous a été transmise par l'administration ne comprenait que le portail citoyen et nous avons rajouté le reste. C'était le principe des allers - retours dans la construction des documents pour cet exercice un peu particulier de délibérations proposées par l'opposition. Mais ce n'est pas bien grave. Simplement deux ou trois commentaires sur le fond. Oui, il faut évidemment que ce soit l'administration qui construise ce projet et sauf à ce que le document ait mal été lu, c'est exactement ce qui est écrit. Définir quelles démarches sont transférées, centralisées et lesquelles ne le sont pas, ça relève d'un travail de profondeur qui sera à la charge de l'administration quoi qu'il en soit, la définition d'un cahier des charges appuyé sur des objectifs, sur un état des lieux précis de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas, etc. Et puis, la formation, ça va de soi également. L'équipe qui sera chargée d'un accueil pluridisciplinaire, polyvalent pour les premières démarches sera formée. Je l'ai dit en introduction. Effectivement, il y a une réflexion déjà engagée sur un lieu unique depuis un certain temps. Effectivement, il y a une réflexion engagée sur un portail citoyen depuis un certain temps. Aujourd'hui, on ne paye toujours pas par prélèvement automatique. On doit se déplacer pour prendre l'abonnement résidentiel mensuel, etc. Donc, il y a une vraie marge d'amélioration. Et l'argument du temps me paraît insuffisant. Il y a bien des chantiers qui sont engagés avec des visées courtes et puis qui prennent plus de temps. Et puis à l'inverse, parfois il arrive qu'on puisse aller plus vite que ce qu'on prévoit. Je pense que si les objectifs politiques sont clairs, l'administration pourra construire un cahier des charges dans le délai qui a été indiqué, c'est-à-dire pour une mise en œuvre en septembre 2016. C'est dans plus d'un an. Ce n'est pas insurmontable. Mais ça peut aussi être janvier 2017. Enfin, je veux dire l'objectif, c'est d'être extrêmement déterminé à vouloir améliorer l'accès de tous aux services publics. Alors, j'entends portail citoyen tout seul, ça irait, mais portail citoyen tout seul, ça ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population puisqu'on a une partie de notre population qui ne va pas utiliser le portail citoyen et l'accès dématérialisé. Donc, ces deux démarches vont vraiment de pair. On peut commencer par une, poursuivre par l'autre. Enfin je veux dire, ça, c'est vraiment ce qui doit être défini dans le cahier des charges. Donc bref, je pense qu'il y a un problème au départ de compréhension de comment ça fonctionne, comment on peut aboutir à ce projet-là. Et effectivement, on va continuer à en parler au sein de la commission moyens. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Je ne vais pas ajouter, je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites dans les interventions de la majorité que je rejoins bien sûr totalement. Donc, je vous sou mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? Merci. Y a-t-il des non-prises de part au vote ? Je ne crois pas. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**D/ REJETTE** la proposition de la création d'un guichet citoyen regroupant un standard téléphonique unique, un guichet de premier accueil global et un portail citoyen en ligne et de son déploiement progressif pour une mise en place complète au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

*(34 voix contre, 4 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

## **E) DISPOSITIONS ORGANIQUES**

**Office public de l'habitat (OPH)**

**Modification de la délibération du 10 avril 2014**

**Nouvelle désignation des membres du Conseil Municipal sur la proposition du groupe L'Alternative pour Ivry**

Rapporteur : Régis Leclercq

**M. BOUYSSOU.** - *« Je passe maintenant la parole à M. Régis Leclercq concernant une délibération sur l'office public de l'habitat. À vous, M. Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, donc je vais être assez court sur cette proposition puisque ce n'est pas une démarche politique, c'est une démarche qui vise simplement à demander une représentation de l'opposition au sein du conseil d'administration (CA) de l'office HLM. Puisque sur 13 représentants de la ville au sein de ce conseil d'administration, il n'y a aucune voix de l'opposition. Alors, vous allez me rétorquer, il y a la voix du Parti Socialiste qui est dans l'opposition municipale. Alors sincèrement, depuis les élections départementales, on ne sait plus tellement où se situe le Parti Socialiste, s'il est vraiment dans l'opposition ou dans la majorité. Puisqu'en fonction des circonstances, ça varie. Donc, on a eu un désistement de liste en nous disant, ça ne sert à rien de maintenir deux listes puisque c'est le même projet. Donc, de ce fait, nous demandons... d'ailleurs, je signale que Philippe Bouyssou n'a pas pu s'empêcher d'appeler les socialistes, chers camarades, ou de leur dire dommage que vous ne fassiez pas partie de la majorité municipale ce soir. (Rire) Donc, de ce fait-là, nous demandons effectivement qu'il y a un vrai représentant de la seule opposition municipale, de notre liste l'Alternative pour Ivry. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, M. Leclercq. En effet, je me suis laissé un petit peu aller ce soir. J'espère que personne ne m'en voudra. Mais vous savez, je l'ai dit à plusieurs reprises. Moi, je suis très attaché au rassemblement de toute la Gauche et des forces de progrès. C'est une chose tout à fait puissante, mais je crains que le Conseil de ce soir et les quelques tentatives de séduction que j'ai pu faire à l'égard du Parti Socialiste ne suffisent pas à réaliser cette union immédiatement, ce que je regrette profondément. Sur le fond de la délibération, y a-t-il des interventions ? Mehdy Belabbas, Ouarda Kirouane et Atef Rhouma. Et Thérèse Pourriot. Allons-y. Mehdy Belabbas. »*

**M. BELABBAS.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Assez rapidement. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Notre groupe tient à saluer la préoccupation nouvelle du groupe de*

*Droite pour la question du logement social. Nous regrettons seulement que cet intérêt s'arrête à la seule question de sa représentation au sein du CA de l'OPH plutôt qu'à la grave crise du logement qui touche des millions de nos concitoyennes et de nos concitoyens ou le manque de crédit accordé à la construction de nouveaux logements sociaux. Mais bon, ne soyons pas trop exigeants avec vous, chers collègues de Droite. Les écologistes par nature sont très attachés au droit des minorités politiques et à leur représentation dans les instances démocratiques. Cet attachement, il est dû au fait qu'habituellement nous sommes plus souvent dans la minorité que dans la majorité. Pour nous, votre participation au CA de l'OPH n'est donc pas un tabou. Malheureusement, la délibération que vous nous soumettez ce soir ne nous permet pas de vous accorder notre soutien. Elle nous conduirait en fait à exclure un autre groupe du Conseil Municipal du CA de l'office, ce que nous ne souhaitons pas faire. Car déshabiller Pierre pour habiller Paul n'a jamais été une bonne solution ni juste ni équitable. Le nombre de représentants de la municipalité à ce conseil d'administration est fixé par une ordonnance de 2007 que notre humble Conseil Municipal ne peut pas modifier. Votre groupe participe néanmoins à d'autres instances telles que la commission tripartite sur le logement qui lui permet d'exprimer son point de vue sur ces questions. Nous espérons qu'à l'avenir cette demande pourrait être prise en compte, ce qui n'est pas possible aujourd'hui malheureusement. Notre groupe s'abstiendra donc sur ce point. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Mehdy Belabbas. Ouarda Kirouane, à toi. »*

**Mme KIROUANE.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Bonsoir à toutes et à tous. Les Offices Publics de l'Habitat vivent des jours difficiles. Depuis plusieurs années, ils sont la cible d'intérêts qui ont amené les gouvernements successifs de l'UMP et du PS à casser progressivement leur statut public. Je pense à la loi de 2006-2007 rapprochant les OPHLM et les OPAC et généralisant le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, ce qui change : le statut des agents qui ne sont plus des fonctionnaires, le choix désormais possible entre une comptabilité publique ou commerciale, le rattachement des offices à une collectivité territoriale avec une représentation majoritaire, etc. Et avec la création de la métropole, voici que les offices pourraient être rattachés aux fameux territoires de plus de 300 000 habitants. De quoi susciter beaucoup d'inquiétude sur leur avenir. Cela s'est fait au nom de l'efficacité, de la simplification, de la modernisation, mais n'a en fait qu'un objectif : l'austérité et la casse du service public, d'autant plus avec la pénurie de construction de logements. À ce titre, la Droite en responsabilité n'est clairement pas favorable au logement social et peu encline à faire d'efforts, sauf éventuellement pour réserver ces logements aux plus pauvres de façon limitée, en d'autres termes, ghettoïser. C'est l'une des arêtes du surloyer introduit en 2007 par Nicolas Sarkozy. Voyez dans le Val-de-Marne, prenez les 10-15 villes ayant le taux de logement social le plus élevé, elles sont quasi toutes de Gauche et surtout Communistes. Prenez les 10-15 dernières, eh bien, elles sont toutes de Droite : Vincennes, Saint Maurice, Charenton.*

*Alors voilà que l'opposition municipale de Droite à Ivry s'intéresse au logement social et demande d'intégrer le conseil d'administration de l'OPH. Ceci étant, peut-être cela permettra de leur éviter d'écrire dans leur programme politique des inepties. Je cite : « Ivry autrement, c'est maintenir le nombre actuel de logements sociaux et s'opposer catégoriquement au projet déclaré de l'actuelle municipalité d'atteindre bientôt 60 % de logements sociaux (50 % actuellement) ». 50 %, c'est beau, c'est rond, ça fait moitié-moitié, mais c'est faux. On est autour de 38 %. Alors, au nom d'une pratique démocratique dont on attend encore la démonstration dans les villes gérées par la Droite, il faudrait que l'opposition soit partout,*

*tout le temps, dans la gestion municipale. Nous sommes désolés de vous le rappeler, mais vous n'êtes pas la majorité. Vous n'avez pas eu la confiance des Ivryens. Rien n'oblige ni juridiquement, ni éthiquement, ni démocratiquement que vous siégiez dans toutes instances par principe.*

*En réalité, en creusant un peu, derrière le vernis démocratique se cache l'éternelle et sempiternelle question de la transparence. C'est le soupçon permanent que vous entretenez largement de clientélisme, de favoritisme, allant jusqu'à dire que la commission d'attribution de l'OPH n'est qu'une chambre d'enregistrement de décisions obscures des élus. Mais non, l'OPH n'est pas opaque et les attributions ne sont pas épiques. Et s'il fallait avoir sa carte au PCF pour avoir un logement, comme on a pu l'entendre de certains, eh bien cela en ferait des militants communistes.*

*Plus sérieusement, une fois qu'on a dit tout cela, nous ne sommes pas non plus fermés à l'idée. L'information et la représentation des minorités, le Front de Gauche y est largement favorable et nous connaissons particulièrement bien le sujet dans nombre de collectivités. Mais, rappelons pour commencer que le conseil d'administration de l'office n'est pas une commission d'attribution, mais l'organe délibérant de sa politique générale. Ensuite, que sa composition comprend un nombre limité d'élus représentant la collectivité, en l'occurrence six. Il est normal que la majorité y soit représentée dans sa diversité. C'est quand même elle qui porte la responsabilité de la gestion. Il restait une place, nous avons choisi, Pierre Gosnat à l'époque, de l'ouvrir à l'opposition, ce qui ne se fait pas dans toutes les villes, loin de là. Mais pas n'importe laquelle : au groupe Socialiste dont on peut attendre, malgré la politique gouvernementale actuelle, un attachement particulier aux ambitions politiques locales dans ce domaine. Enfin, nous avons pris l'engagement dans notre programme Ivry au cœur de créer une commission tripartite sur le logement social. L'objectif est précisément de refixer collectivement, avec des élus de tous les groupes politiques du conseil municipal, d'associations pour le droit au logement et de demandeurs de logement tirés au sort, les règles et critères d'attribution pour les adapter au plus près des besoins qui évoluent sans cesse. Notons que cette commission a été créée, le travail a déjà commencé.*

*Alors, parlons franchement. Au regard de tout cela sur la question démocratique de la place de l'opposition municipale, puisque c'est le seul argument invoqué dans cette délibération, je crois qu'à Ivry nous n'avons pas à rougir, loin de là. Je rappellerai simplement la refonte du règlement intérieur de notre conseil, travaillé pendant plusieurs mois, pour lequel nous avons sollicité le concours des élus de l'opposition. Nous avons été jusqu'à rechercher ce qui se faisait de mieux dans d'autres collectivités et avons intégré plusieurs propositions dans ce règlement qui a d'ailleurs été reconnu largement comme très avancé démocratiquement parlant. Bref, je ne vais pas en rajouter. Nous sommes contre cette proposition à nos yeux démagogique et gorgée de sous-entendus inutilement polémiques. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Ouarda Kirouane. Je passe la parole à Atef Rhouma. »*

**M. RHOUMA.** - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire. Amis de l'Alternative pour Ivry, vous avez exprimé le souhait de siéger au sein du conseil d'administration de l'OPHLM. Dans un processus démocratique, cette demande est tout à fait légitime, compréhensible et acceptable. D'ailleurs pour aller dans ce sens, en novembre dernier, au sein même de cette assemblée, nous votions à l'unanimité la création d'une commission tripartite. Il nous semble effectivement qu'il serait judicieux et raisonnable que toutes les sensibilités politiques soient représentées au CA de l'OPH, ceci dans un double*

*souci : de clarté et de transparence et de renforcement de la démocratie locale. Cela permettrait sans doute de limiter toutes les surenchères et les rumeurs qui polluent l'atmosphère et d'assurer un débat démocratique avec une plus grande sérénité. Mais mon cher Régis Leclercq, ta demande me pose néanmoins quelques questions. Pourquoi ? me dirais-tu. Je te répondrai ceci. D'abord, parce qu'elle émane d'un groupe affilié à des partis qui dans les villes qu'il administre préfère se mettre hors la loi et dépenser l'argent public en payant des amendes plutôt que de l'utiliser pour construire des logements sociaux en respectant les lois SRU. Ensuite, parce qu'elle vient d'un courant politique qui n'a de cesse que de stigmatiser les classes populaires et de démonter les politiques sociales. Mais pourquoi préférez-vous donc payer des amendes ? Craignez-vous en logeant des familles avec un faible pouvoir d'achat que leur type ou leur habillement détonne sur les trottoirs de vos villes cossues, venant en ternir l'image ? Craignez-vous qu'il règne l'insécurité alors que vous disposez de polices municipales fortes ou craignez-vous de faire fuir certains des habitants les plus fortunés ? Régis Leclercq, ta demande se justifie, mais je la trouve pour le moins décalée, pour ne pas dire incorrecte voire irrespectueuse, eu égard à votre point de vue et vos pratiques sur le logement social. Que t'inspire une demande de Lutte Ouvrière de participer à l'université d'été du Medef ? Ou une demande de cotation en bourse d'organisme tel que Action contre la faim ou le Secours populaire ? Tu me rétorqueras sans doute qu'il est étrange que toutes les forces politiques de notre Conseil Municipal, notamment celles de l'opposition, ne soient pas représentées au CA. Je te l'accorde et je partage. La transparence est primordiale, mais cela est sans doute nécessaire au-delà de cette question. Il serait en effet raisonnable que chaque parti ou l'un de ses représentants siège au sein du CA de l'OPH et que dans un esprit d'équité, chaque membre y soit entendu afin d'enrichir les débats et de produire une réflexion plus partagée. Cela dit, votre courant politique a beau jeu de faire peser sans cesse le soupçon sur les autres. Avant de pointer la paille de l'œil du voisin, il faut regarder la poutre qui est dans le sien. À ma connaissance, ces dernières années, les scandales de votre classe politique vont bon train : Balkany, Sarkozy, Copé et tout dernièrement concernant le logement social justement, Pemezec au Plessis-Robinson. Je terminerai en disant que je suis favorable à ce que les partis d'opposition siègent au CA, mais le nombre restreint de sièges fait que tous les groupes politiques du Conseil Municipal ne peuvent pas y être représentés. Nous par exemple. La priorité est donc donnée au PS qui partage avec nous des valeurs autour des politiques de logement social. Nous voterons non à votre proposition. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Je suis d'accord en tout point avec ton intervention, Atef Rhouma, sauf sur un. C'est que ton groupe est représenté au CA de l'OPH. Saïd Hefad y est un fidèle. Voilà ! Oui, excuse-moi. Oh là là, Atef Rhouma, je m'étais livré à une interprétation excessive de ton propos. Oui, vous, vous n'avez effectivement qu'un seul représentant au sein du conseil d'administration et s'il fallait céder la place, il fallait qu'il y en ait un de nous qui sorte et voilà. C'est le principe. Le seul groupe qui a deux - vous allez dire, c'est une hégémonie absolument incroyable - le seul groupe qui a deux représentants au sein du conseil d'administration de l'office, c'est le groupe Front de Gauche. J'assume la présidence de cet OPH et mon amie, Ouarda Kirouane a été brillamment élue vice-présidente et m'assiste dans cette importante fonction dans le rapport aux 6 200 familles de notre organisme. Voilà ! Pour être tout à fait exact sur le sujet. Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Oui, alors comme vous l'avez rappelé, nous avons la chance d'être représenté et la chance de siéger au conseil d'administration. Très bien. Ceci dit, il n'y a pas obligation réglementaire pour que l'ensemble du groupe soit représenté. Les nombres sont effectivement limités à 23 - 27. C'est effectivement au Conseil Municipal d'en décider, mais*

*principalement au maire. Donc voilà, nous préférons nous abstenir sur ce point. Point. C'est tout. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Écoutez, je n'ai plus d'inscrits, je pense que tout... ah pardon, Monsieur le rapporteur. Je vous en prie. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, je ne vais pas répondre point par point parce que j'ai entendu beaucoup d'outrances et de caricatures. Je crois que je ne vais pas lancer un débat long sur beaucoup de sujets. Juste une petite explication par rapport à ce qu'on a cité, en disant qu'on mentait. L'explication des 38 % et 50 %, 38 % c'est le nombre de logements sociaux officiels HLM. Ce qu'il faut noter, c'est qu'il y a des logements HLM habitat logement normal gérés par l'office HLM qui sont à des prix similaires au logement social et qui ne sont pas comptés dans le quota de logements sociaux. Quand j'ai donné 50 %, c'est un document qui résulte de la mairie. C'est l'enquête sur l'habitat, qui montre que la part de logements gérés par les différents offices HLM de la ville et des autres bailleurs sociaux correspond à 50 % des logements de la ville. Donc, ce n'est pas quelque chose que j'ai inventé. Ensuite, sur la question de l'attribution des logements sociaux, je maintiens que les commissions d'attribution de l'office HLM reçoivent trois dossiers de la part de la ville quand il y a un logement qui se libère. Donc, la commission de l'office HLM se positionne entre ces trois dossiers. Et tout l'enjeu de la question, je crois que c'est 5 000 dossiers. Entre 5 000 et trois, comment ça se passe pour la section de passage à ce moment ? Donc, on m'a répondu, c'est la commission tripartite. J'avais déjà exprimé précédemment que j'avais des forts doutes que cette commission tripartite ait un réel effet et que nous, on souhaitait plutôt une commission, enfin on demandait une commission d'attribution au niveau de la ville et donc c'est l'explication. Voilà, tout simplement. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, je ne vais pas rentrer, M. Leclercq, dans une polémique avec vous sur le sujet. Mais simplement vous me permettrez de rectifier encore quelques contre-vérités, quelques approximations assez ennuyeuses sur le sujet, si Bozena Wojciechowski m'y autorise. Je vais marcher sur un peu ta délégation, enfin sur ton champ. Mais voilà, on a peut-être mal rédigé les documents sur lesquels vous vous êtes appuyés pour donner les chiffres que vous donnez. Le 50 - 50, c'est une bataille que nous menons dans toutes les nouvelles opérations, pour commencer. Et une bataille qu'on n'a pas gagnée, mais qu'on continue à mener. Parce qu'il nous semble en effet que dans les nouveaux quartiers en évolution, il faut une parité de logements sociaux et de logements en accession à la propriété. Je ne vous refais pas le topo sur les prix maîtrisés, etc. Aujourd'hui, la proportion, elle est 1/3 logements locatifs privés, 1/3 logements sociaux et 1/3 propriétaires habitants, globalement. Le tiers du logement social est effectivement au-delà des 33 %. Il est à 38 %. Il oscille entre 35 et 38 selon qu'on intègre dans ce chiffre les logements dits familiaux ou qu'on y intègre également les résidences sociales telles que la résidence Jean-Jacques Rousseau par exemple qui mène en ce moment d'ailleurs une lutte avec ses résidents sur la question des impôts et de la fiscalité. Donc selon ce qu'on prend en compte résidences sociales ou logements sociaux familiaux, on a un chiffre un petit peu différent là-dessus. Et puisque vous relevez les petits écarts de langage des uns et des autres et les petites approximations, j'aimerais bien qu'un jour vous m'expliquiez - on ne va pas le faire ce soir -, mais quelle est pour vous la différence entre, vous avez dit logement social et logement normal. Vous avez l'air d'opposer ces deux conceptions. Et je tiens à préciser que les logements que vous qualifiez de « normal » de l'OPH, ce sont des ILN (immeuble à loyer normal). Il y a trois groupes. Il y a l'ILN Casanova, la Tour Raspail et un escalier de la cité Danton qui effectivement sont des logements non*

*conventionnés et pas plafonnés. Mais dans les chiffres que nous donnons en général, les statistiques, nous comptabilisons ces logements comme du logement social. Ce qui est en effet peut-être une erreur parce que c'est l'équivalent de ce qu'on appelle les logements intermédiaires aujourd'hui et l'État n'envisage plus que de financer ces logements intermédiaires avec des niveaux de loyer élevé. Et ceux-là sont comptés par les gouvernements successifs comme du logement social. Donc, votre propos sur ce sujet était inexact et je voulais le rectifier. Désolé pour ce propos un peu technique et barbare.*

*Alors, sur la délibération elle-même, qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? Merci. La délibération est rejetée. Merci. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

**E/ REJETTE** la proposition de modifier l'article 1 de la délibération du 10 avril 2014 désignant les membres du conseil municipal devant siéger au conseil d'administration de l'OPH.

*(23 contre, 6 voix pour : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 15 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, MM. CHIESA, ZAVALLONE, Mmes LESENS, PAURON)*

## **F) ENSEIGNEMENT**

**Modification du projet éducatif de territoire (PEDT) sur la proposition du groupe Socialiste**

Rapporteur : Sigrid Baillon

**M. BOUYSSOU.**- *« Alors, dernière délibération concernant la modification du projet éducatif de territoire. Je passe la parole à Sigrid Baillon. »*

**Mme BAILLON.**- *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je ne doute pas qu'autour de cette table vous êtes nombreux ce soir à avoir parié que le groupe Socialiste choisirait de remettre le sujet des modalités d'application des rythmes scolaires au centre du débat. Comme vous, Monsieur le Maire, vous êtes certainement très nombreux à avoir gagné votre pari ce soir. En effet, nous choisissons de porter à nouveau ce débat au sein de ce conseil de l'opposition parce que nous ne comprenons toujours pas pourquoi la majorité exécutive de notre ville fait la sourde oreille face à la majorité de nos agents et de nos familles. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous ne choisissez pas d'accélérer le processus de bilan et de remise en cause des modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires. Je fais juste une petite parenthèse en réponse aux accusations d'instrumentalisation à fins électoralistes dont on m'avait fait crédit au mois de février lors de notre proposition de vœu sur les rythmes scolaires. Je vous engage à noter qu'il n'y a aucune élection au calendrier dans les mois à venir et que Machiavel peut donc ce soir se reposer en paix.*

*Alors, je reprends mon propos. Certes, depuis septembre 2015, plusieurs points positifs sont à l'actif de la municipalité. Je pense à l'allongement de la pause méridienne qui permet à tous*

*les élèves de déjeuner dans de meilleures conditions, mais aussi au gouter fourni par la mairie qui permet à tous les enfants de pouvoir accéder, moyennant une participation financière juste, à un gouter équilibré, à la mise en place d'un temps d'étude couplé à des temps d'atelier après les journées d'école sur l'ensemble de notre territoire. Mais à la lecture de plusieurs constats, nous jugeons nécessaire de proposer dès aujourd'hui une évolution de l'organisation de deux points essentiels : la fin de la dérogation relative au samedi matin vers une instauration de la demi-journée supplémentaire le mercredi matin, parce que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le taux d'absentéisme dans les écoles le samedi matin. Taux en constante augmentation. En élémentaire, en moyenne et par élève, cela correspond à une semaine de cours en moins sur l'année. Pour les élèves qui ne viennent jamais le samedi matin, cela correspond à l'équivalent d'une centaine d'heures de cours en moins sur l'année scolaire. Parce que nous avons tous intérêt à harmoniser les jours scolaires entre les communes, les familles, les agents municipaux, les enseignants. En septembre 2016, le turn-over des équipes éducatives dans nos écoles sera des plus importants. De nombreux enseignants ont demandé à quitter Ivry et leur école parce que leurs propres enfants travaillent le mercredi dans d'autres villes. Je me questionne aussi sur l'évitement que cela va engendrer pour septembre 2016. Combien de familles se tourneront vers l'enseignement privé ou vers Paris pour l'entrée au CP de leurs enfants ? Parce que l'annonce de l'embauche de vacataires pour remplacer les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et les agents municipaux pour le temps du samedi matin en maternelle est intolérable. Nos enfants les plus jeunes auront face à eux, le samedi matin, de nouveaux visages souvent peu formés. Voici une mesure qui va totalement à l'encontre du bien-être à l'école de nos enfants. Je me questionne aussi sur les conditions d'accueil des élèves les plus fragiles face à cette instabilité des référents adultes.*

*Deuxième évolution essentielle proposée dans ce projet, celui de la mise en place d'activités périscolaires gratuites le midi. Parce qu'il est de la responsabilité communale de chercher à lutter contre les inégalités d'accès constatées, il devient inadmissible de continuer à constater que ce sont toujours les enfants qui en ont le plus besoin, qui ont le plus besoin de temps de collectivité qui en ont le moins. Il devient inadmissible de participer à l'éloignement des activités culturelles et sportives pour une partie de nos enfants ivryens.*

*On ne peut pas nier que l'argument financier en soit en partie la cause. L'application du quotient familial pour ces activités est un point essentiel, mais il n'est pas suffisant. Ivry est riche de ses propositions culturelles et sportives. Ivry est une ville qui a l'habitude de travailler en partenariat. Ivry doit être capable de proposer à tous ses écoliers 45 minutes d'activités culturelles ou sportives gratuites deux fois par semaine. L'allongement de la pause méridienne le permet. Le taux d'encadrement existant le permettrait. Notre ville doit arriver à faire ce choix.*

*En conclusion et à l'image de ce que certains d'entre vous ont fait ce soir, je pourrai à mon tour parier sur trois éléments. Un, comme l'a proposé le Parti Socialiste lors du Conseil Municipal de février 2015 et alors même que vous vous étiez prononcé contre, vous choisirez de consulter à nouveau et de manière assez large les familles et les différents services impactés par l'organisation des rythmes scolaires à l'automne 2016. Vous proposerez à nouveau le choix du mercredi matin et de nouveau ce choix sera majoritaire. Deux, vous changerez les modalités d'application des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2017 en faveur du mercredi matin. Et trois, pour répondre aux inégalités les plus injustes, notre ville fera bientôt le choix de 2 fois 45 minutes de TAP (temps d'activités*



*périscolaires) ouvertes à tous et gratuites sur le temps de la pause méridienne. Mais je ne formulerai aucun de ces trois paris, car il me paraît plus qu'inopportun de s'amuser de ces choix qui font qu'au quotidien une majorité de nos familles n'ont pas le choix. Elles devront subir encore pendant plus d'un an des modalités d'application dont nous savons tous ici qu'elles ne tiendront plus en septembre 2017. Par contre, en responsabilité, afin de répondre aux problématiques et aux attentes d'une majorité de nos familles, de nos agents communaux, mais surtout en faveur d'un apprentissage plus efficace des fondamentaux pour nos élèves, je propose à chacun d'entre nous de nous dégager des postures politiciennes qui pourraient être les nôtres et d'adopter ce soir l'évolution du projet éducatif de territoire pour la rentrée 2016. Je vous remercie pour votre écoute. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sigrid Baillon. Y a-t-il des interventions ? Pierre Chiesa, Mehadée Bernard et Saïd Hefad. Vas-y, Pierre Chiesa. »*

**M. CHIESA.** - *« Alors, je me jette. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs. Lorsque l'on nous ressasse que 80 % des parents seraient favorables au mercredi matin contre toute logique arithmétique ou que l'on agite les 1 700 signataires d'une pétition dont on ne sait même pas s'il s'agit des parents de 850 ou de 1 700 enfants sur les 5 500 scolarisés à Ivry, on peut se dire que la démocratie des sondages a de beaux jours devant elle. Mais la démocratie tout court est en train de passer à la trappe. Car, ce faisant, l'autorité politique se défait de sa responsabilité en cédant la place au, je cite « despotisme de la majorité », ainsi que l'écrivait Tocqueville dans « De la démocratie en Amérique ». Tocqueville qui écrivait aussi : « Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collectivement, sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? » Notre responsabilité en tant qu'élus de la République est donc de faire des choix entre les intérêts contraires des parents, des élèves, des enseignants, des personnels municipaux et de l'organisation des services et des activités qui sont proposés. Que l'on ne voit pas en quoi, par exemple, l'intérêt supérieur des enfants du primaire devrait passer devant celui des enfants du collège ou celui des lycéens, notamment dans l'organisation des activités culturelles ou sportives. Il faut le dire et le répéter : la somme des intérêts particuliers ne fera jamais l'intérêt collectif et un référendum sur un tel sujet n'est qu'une façon de se défausser de ses propres responsabilités. C'est donc bien une autre manière de penser qu'il faut mettre en œuvre, en laissant totalement ouverte la possibilité de rester sur le samedi matin ou l'éventualité de passer au mercredi matin. Avant d'en arriver à une telle décision, le groupe EELV demande à ce que tout ce qui entre en jeu dans cette réforme, avec les conséquences sur les enfants de notre commune, soit étudié au regard des quelques mois d'expérience que nous avons à notre disposition. Nous demandons à ce que les évaluations soient menées non seulement d'un point de vue quantitatif, mais aussi de façon qualitative. Si nous avons des retours d'écoles où les activités périscolaires n'apportent pas grand-chose, nous avons aussi l'exemple de réalisations particulièrement réussies. Je songe à un atelier de confections de masques-sculptures mené à l'école Guy Môquet, dont le résultat est spectaculaire et que je vous engage à aller voir. À quoi cela tient-il ? À l'implication des équipes pédagogiques des écoles et des centres de loisirs ? Nous avons besoin de retours d'expérience. Et lorsqu'ils sont positifs, ils doivent se décliner dans toutes les écoles.*

*Tout le monde le déplore, mais il faut le redire. Avec cette façon de se défausser sur les communes de ses obligations d'enseignement, l'État impose une réforme créatrice d'inégalités territoriales. Qui plus est, il fait peser sur les communes la charge de l'organisation du temps*

*périscolaire. Il ne faut donc pas s'étonner que les mêmes communes évaluent le coût de cette organisation à l'aune de leurs finances, des dépenses qu'elles engagent déjà dans le cadre de leurs activités culturelles et sportives et de celles que des changements importants d'organisation dans ces activités entraîneraient. À titre d'exemple que tout le monde connaît, nous savons que mettre la demi-journée de classe le mercredi matin empêcherait l'utilisation du centre du Bréau en période scolaire. Serait-il alors justifié de conserver ce centre, et à quel prix, dans les immobilisations de la commune ? Nous ne savons pas. Par ailleurs, nous ne connaissons pas l'impact du choix du mercredi sur les associations ivryennes et les organismes municipaux qui proposent des activités sur le même créneau. En revanche, nous savons que nous nous sommes engagés pour évaluer le dispositif voté l'an dernier sur deux ans et que ce n'est pas au bout d'à peine un an que l'on pourra tout remettre à plat. Si l'on en vient à choisir le mercredi à la rentrée 2017, il faut que ce soit après avoir examiné, avec tous les intervenants et les élus, les conséquences de ce choix.*

*Or, la délibération qui nous est soumise ce soir n'aborde pas l'aspect financier des mesures qu'il nous est demandé de prendre. Elle passe sous silence les conséquences sur le personnel communal de tels changements, comme si l'organisation du travail des centaines d'agents concernés pouvait être modifiée à discrétion. Elle ne dit rien des 30 % d'absentéisme qui touchent les animateurs ni de la difficulté à les recruter et dont rien ne dit que de choisir le mercredi permettrait de régler la question, ni de la question de leur formation et de leur évolution professionnelle. La conséquence en est que l'on observe de très fortes inégalités entre les écoles. Mais est-ce le choix du samedi qui en est responsable ou le principe même de cette réforme ? Autant de questions, autant de réponses qui sont encore à venir.*

*Ajoutons un dernier point. Sur nombre de sujets éminemment politiques, nous réfléchissons aujourd'hui à l'échelle de notre communauté d'agglomération, demain à l'échelle du territoire. Pourtant, cette réforme, par la façon dont elle a été décidée, a fini par opposer les communes entre elles à partir du moment où parents, enseignants, animateurs pouvaient être répartis sur plusieurs communes autres que celle où les enfants sont scolarisés. Nous n'avons pas suffisamment pris en compte l'intérêt communautaire dans notre décision. Ironie de l'histoire, on en arrive à ce que ceux qui se targuent de ne pas vouloir s'inscrire dans la pensée unique finissent par reprocher aux rares communes qui ont fait le choix du samedi matin d'être ultra-minoritaires. Pour paraphraser une déclaration restée dans les annales et peut-être un peu lointaine pour certains : « aurions-nous juridiquement tort parce que nous serions politiquement minoritaires ? »*

*Mais au groupe EELV, nous ne sommes ni dogmatiques, ni les défenseurs d'un village écolo-coco-gaulois du samedi matin. Nous avons encore un an pour tout mettre sur la table, en particulier dans l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP), en recherchant des solutions simples et malgré les disparités d'organisation qui existent d'une école à l'autre et qu'aucune réforme ne pourra gommer. Gardons-nous des TAP, puisque maintenant on utilise ses affreux sigles, donc des temps d'activité périscolaire trop alléchants, de ces modules idéaux, merveilleux sur le papier, beaux comme l'Antique, mais impossibles à organiser. Si dans le projet pédagogique on inscrit une initiation aux langues vivantes ainsi que cela est demandé dans la délibération, sont-ce des animateurs qu'il faut recruter, ou des professeurs de langue ? Et à quel prix devons-nous le faire ? Sommes-nous en mesure de réinventer ce que devrait être l'instruction publique, l'apprentissage des bases de la connaissance et la découverte du monde avec des TAP découpés en rondelles ? Nous en doutons fortement.*

*C'est pourquoi le groupe EELV ne s'associera pas à cette délibération. Nous demandons, en revanche, que l'évaluation soit menée à son terme en même temps que le comité de pilotage du PEDT examinera, avec tous les acteurs concernés, les conséquences organisationnelles et financières d'une future organisation, quelle qu'elle soit. Et tout nouveau projet d'organisation des rythmes, toute décision qui se fonderait sur un référendum pour ne pas dire un plébiscite pour asseoir sa légitimité serait pour nous d'avance irrecevable. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Pierre Chiesa pour cette intervention. Et j'ai senti Méhadée Bernard défaillir. J'ai cru qu'elle allait renoncer à sa propre intervention tellement elle semblait d'accord avec ton propos. Méhadée Bernard, à toi. »*

**M. CHIESA.** - *« Je dois dire, mon intervention est rédigée depuis 15 jours pour l'essentiel. Donc, malgré qu'on en ait eu connaissance, je certifie n'avoir rien copié sur ce que Méhadée Bernard va dire. »*

*(Rires)*

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, mais je n'avais pas de soupçons. Mais je répondrai tout à l'heure sur les copiés-collés et sur les paris. C'est un truc entre vous. Méhadée Bernard, je t'en prie, à toi. »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - *« Merci. Bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. D'abord, en préalable, j'aimerais quand même rappeler notre opposition à cette réforme qui, derrière un vernis progressiste n'est en réalité qu'une réforme austéritaire qui territorialise, transfère les charges et ouvre des portes à une privatisation de pans entiers de l'Éducation nationale. Il y a trois mois, nous discussions ici d'un vœu proposé par le groupe Socialiste sur la même question. Autant dire de suite que nous n'avons pas changé d'avis, ce qui ne veut pas dire que nous n'évaluons pas, que nous n'avançons pas, que nous ne produisons pas des améliorations. Il convient sans doute de repartir des objectifs vers lesquels nous tendons à travers ce choix d'organisation générale et qui sont développés dans le projet éducatif de territoire. Ce sont ces objectifs qu'il nous incombe et que nous commençons d'évaluer collectivement :*

- *Allonger le temps scolaire du matin et alléger celui de l'après-midi pour une meilleure correspondance avec les rythmes biologiques de l'enfant ;*
- *Conserver une régularité dans les horaires favorisant la sécurité, la prise de repère pour les enfants et un fonctionnement équilibré ;*
- *Créer un accueil du soir en élémentaire jusqu'à 18 h 30 répondant aux besoins des familles, qui s'appuie sur l'expérimentation menée au sein de l'école Guy Môquet autour d'un travail partenarial entre enseignants et animateurs ;*
- *Étendre la pause méridienne pour favoriser un repas dans de meilleures conditions, proposer des activités ludiques qui s'appuient sur un projet pédagogique du temps de l'interclasse et prévoir un retour au calme pour favoriser l'entrée en classe dans de bonnes conditions.*

*Sur ce dernier point, la délibération présentée propose des modifications, en particulier l'instauration de TAP, une fausse bonne idée qui paraît même calquer sur Ivry quelque chose qui viendrait d'ailleurs. Comment lutter contre les inégalités avec des TAP qui sont par définition non obligatoires ? À Ivry, nous portons déjà les parcours culturels au travers de nos équipements et la natation scolaire en allant bien plus loin que les préconisations des*

programmes. Et cela concerne bien tous les élèves, car organisé sur le temps scolaire. Et 2016 ancrera les choses un peu plus avec la signature d'une convention partenariale autour de ces parcours, si la Métropole nous en laisse les compétences et les moyens. Comment envisager une mise en œuvre de TAP qui garantisse sécurité, qualité, faisabilité ? Quid des locaux disponibles et partagés ? Quid de la formation des personnels ? Je rejoins l'intervention de Pierre Chiesa, pour initier aux langues vivantes, je crois qu'il faut être spécialiste et n'est-ce pas dans les programmes de l'Éducation nationale et pas dans ceux des centres de loisirs. Quid de la gestion des flux ? Quid de la nécessité d'un retour au calme ? Quid du financement d'un tel dispositif ? Nous pensons, mais cela semble être une opposition de fond, que les journées des élèves sont déjà très chargées. Le temps du midi doit être un temps de ressourcement qui permette aux enfants de mieux manger - et je crois qu'on peut tous s'en satisfaire aujourd'hui dans la mise en œuvre - de se détendre, de se reposer et c'est le sens des activités libres qui sont proposées sur ce temps et diversifiées.

Ensuite, concernant le choix du samedi matin, les grands objectifs ont également été définis et font l'objet de l'évaluation en cours :

- Maintenir la journée extrascolaire du mercredi permettant de faire une pause utile dans les apprentissages scolaires et de poursuivre ainsi la mise en place des projets des centres de loisirs et l'utilisation du Bréau notamment. Je rappelle ici que 25 % des enfants fréquentent les centres de loisirs le mercredi.
- Maintenir l'ensemble de l'offre sportive, culturelle et associative de la ville avec près de 1 500 enfants qui sont concernés par ces activités hors des centres de loisirs ;
- Éviter la rupture de rythme importante vécue par les enfants durant les deux jours du week-end ;
- Et favoriser le lien entre les parents et les enseignants.

Ça, c'était bien les fondements des objectifs qui sont présents dans notre projet éducatif de territoire. Nous savons que ce choix a généré et génère encore de l'insatisfaction et personne ici ne le nie. Mais en retour, vous ne pouvez nier non plus ce que nous rapportent les enseignants de cette matinée si particulière, très propice aux apprentissages, plus calme, qui permet l'investissement des familles, la reconquête de ce lien perdu. Personne ne se satisfait évidemment de l'absentéisme encore trop important en maternelle notamment. Alors, dans notre ville bien sûr, mais je dirais que les chiffres des villes ayant mis en place le mercredi matin sont aussi de nature à nous inquiéter puisque le mercredi matin dans les villes alentours, il y a aussi 30 % d'absentéisme en maternelle. Donc, le cas du samedi matin n'est visiblement pas isolé. Je rappelle simplement ici, comme a pu le faire Madame l'Inspectrice lors des comités de pilotage, l'école n'est pas une option et le présentisme des enfants n'est pas une prérogative ni de la ville ni des enseignants, mais bien des familles. Donc là, il y a sans doute des choses à travailler en partenariat pour qu'on y arrive ensemble.

Sur l'intérêt d'harmoniser les jours de travail sur un même bassin de vie, ça je dirais qu'il y avait un cadre de loi national et que malheureusement le Gouvernement a fait le choix de laisser aux villes l'organisation des choses. On le déplore et on le demandait déjà l'an dernier. Donc voilà, notre position n'a pas tellement changé sur cette question. Nous sommes dans une phase de mise en œuvre d'une organisation qui nécessite par principe une évaluation fine et globale, à la fois pour produire des améliorations au-delà des ajustements réalisés en avançant. Bien sûr, tout n'est pas parfait et nous avons encore beaucoup à faire pour améliorer les articulations temps scolaires / temps périscolaires, les temps de repos du midi, l'utilisation des ressources internes de la ville pour développer des projets, la formation des

*animateurs, la fluidité du temps du soir entre ateliers et étude. Voilà, beaucoup de choses sont encore à améliorer.*

*C'est bien pour cela que nous avons posé des cadres d'évaluation. Un premier point d'étape a été présenté lors du dernier comité de pilotage du PEDT qui a permis de poser les choses en dynamique. Nous avons ouvert des chantiers qu'il nous faut maintenant mener : un journal des écoles, un travail particulier autour de nos outils de communication pour sans doute irriguer un petit peu plus les familles, des réunions et des formations partagées entre les enseignants et les animateurs, une étude scientifique qui portera autour des temps de l'enfant avec un comparatif entre notre ville et une autre ville de même strate, y compris pour aller un peu plus loin dans nos champs de réflexion. Nous réfléchissons également, car il faudra - et c'est l'évidence - en passer par là, à une revalidation collective de cette organisation et des actions produites sur les différents temps. Et nous proposerons au comité de pilotage d'en déterminer les modalités, puisque c'est l'instance partenariale chapeau de cette organisation.*

*Il est important d'ajouter que cette réforme de l'Éducation nationale avait un objectif : lutter contre les inégalités scolaires en portant la réussite de tous les élèves. Or, à l'heure actuelle, en dehors des déclarations ministérielles sur l'apprentissage de la lecture en CP plus fracassantes que réalistes, les acteurs de l'institution dans leur globalité reconnaissent qu'ils ne disposent pas d'outils pour évaluer cela, encore plus sur des temps aussi courts qu'une ou deux années. L'école et les questions éducatives en général sont au cœur de nos préoccupations. Même si les rythmes concentrent l'attention, cela ne doit pas nous détourner des enjeux véritables et bien plus grands sur le sens de l'école et de son avenir. J'en veux pour preuve le passage en force et la publication du décret sur la réforme des collèges qui ne peut être lu que comme une provocation de plus de la part d'un gouvernement rouleau compresseur sur la question. Cette réforme nécessite, comme celle de l'école le nécessitait, de vrais débats qui nous interpellent globalement quant aux mesures concrètes et aux moyens véritablement mobilisés, au-delà des discours, pour former des citoyens émancipés et accompagnés par un véritable service public de l'éducation.*

*Alors nous ne lâcherons pas nos revendications pour un mieux d'école pour tout le peuple de France pour lutter contre les inégalités, obtenir les conditions et les moyens de la réussite de tous et avancer sur le bien-être des enfants dans l'école, bien absent je dois avouer du projet présenté ce soir. Nous sommes malheureusement bien loin du compte avec cette délibération et le groupe Front de Gauche votera évidemment contre. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Méhadée Bernard. Saïd Hefad, à toi. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La mise en œuvre d'une réforme aussi bancale que celle des rythmes scolaires ne peut se faire qu'avec un lot de difficultés. Les choix qui ont été faits à Ivry peuvent tout à fait être considérés comme discutables et comme étant à réinterroger étant donné le caractère expérimental des choix retenus. Expérimentation rime avec évaluation, mais aussi avec se donner le temps de l'expérimentation. L'évaluation est réalisée en marchant. Nous espérons qu'elle permettra d'améliorer au fil de l'eau le dispositif et le projet pédagogique pour que cette réforme finisse malgré tout par être la plus bénéfique possible pour tous et en premier lieu pour les enfants. Nous serons particulièrement attentifs à la manière dont elle sera réalisée, mais aussi et surtout au fait que les enseignements et les conclusions de ces évaluations soient réellement pris en considération et les préconisations travaillées collectivement et avec intelligence dans l'esprit d'atteindre les objectifs définis et d'une mise en œuvre la meilleure*

*possible. Le groupe Convergence Citoyenne Ivryenne ne votera pas cette délibération. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Je n'ai plus d'inscrit. Est-ce que Sigrid Baillon... ah pardon ! M. Bouillaud. Je reviendrai vers vous Sigrid Baillon à la fin. Je vous en prie, Sébastien Bouillaud. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Je vais faire très court. Simplement sur la mise en œuvre des rythmes scolaires, c'est vrai qu'après un an dans la mise en œuvre des rythmes scolaires au sein des communes, on voit bien qu'après de toutes les communes, c'est laborieux. Cela témoigne d'une réforme couteuse et imposée aux collectivités territoriales. Les profondes réformes nécessaires, les ajustements permanents témoignent également d'une mesure non réfléchie. Les nombreuses familles constatent après un an des enfants souvent plus énervés et plus fatigués le soir. Aujourd'hui, le PS propose des nouvelles modalités de mise en œuvre. Je crois qu'aucune des propositions ne permettra de résoudre les nombreux défauts de cette réforme. Pour autant, la réforme telle qu'elle a été appliquée à Ivry doit être revue. Le choix du mercredi matin est beaucoup plus judicieux et conforme au choix des parents, avec des activités beaucoup plus pertinentes. Notamment, il serait peut-être plus judicieux qu'un simple goûter payant. Nous ne pouvons pas encourager non plus les rythmes scolaires. C'est pour cela qu'on s'abstiendra. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Sigrid Baillon, est-ce que vous souhaitez peut-être répondre à quelques questions ? Allez-y. »*

**Mme BAILLON.** - *« Oui, brièvement. Sur le principe même de la réforme, nous n'allons pas rouvrir le débat. Nous n'avons pas les mêmes positions. Voilà ! Je voudrais juste souligner deux petites choses. Pierre Chiesa, je ne remets pas en cause la qualité des temps périscolaires à Ivry. Je ne remets pas en cause non plus la volonté des équipes de faire au mieux et de s'améliorer. Les avancées positives, Méhadée Bernard, je les ai soulignées. On les partage. Là où je ne suis pas d'accord, c'est que je pense que la gratuité peut être un des axes qui ferait que certains enfants qui ne viennent pas à ces activités pourraient y accéder. Et il y a dans toutes les classes de la ville des enfants qui parce que c'est payant ne peuvent pas y accéder. Donc ça, c'est une réalité. Et la gratuité, je pense que c'est le moyen. On ne demande pas une gratuité de toutes les activités périscolaires. C'est deux fois par semaine et 45 minutes. Puis après sur la réponse qui est le samedi matin permet la reconquête du lien perdu avec les familles, d'abord, je voudrais dire que l'Éducation nationale, je pense, n'a pas perdu le lien avec les familles et que le samedi matin, moi qui suis enseignante, je peux vous affirmer que c'est le contraire. Parce qu'avant, je passais plusieurs matinées entières à rencontrer des familles le samedi matin, je ne peux plus le faire. Je ne suis pas la seule. Dans plein d'écoles de la ville, c'était comme ça. On recevait pour les livrets tous les parents le samedi matin. Nous ne le faisons plus. Voilà ! Et puis je vais m'arrêter là sur mes commentaires. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sigrid Baillon. D'autres interventions ? Non. On va s'en tenir là. Simplement merci pour la qualité du débat et j'espère que les groupes de l'opposition, notamment sur cette délibération que vous avez présentée, auront apprécié le sérieux avec lequel les groupes de la majorité ont pris en compte les délibérations proposées et ont construit, je trouve, des réponses de grande qualité et respectueuse des délibérations qui nous ont été soumises ce soir et notamment celle qui vient d'être faite. Alors, je soumetts donc votre délibération au vote. Qui est pour ? Oh, pardon. (Rires) C'est la fatigue. Je me suis*

*laissé entraîner dans un mouvement pro Sigrid Baillon là qui était absolument incroyable. Décidément ! Merci. Qui s'abstient ? (Rire) J'ai vraiment failli. Heureusement que... merci. Qui est contre ? Merci. Merci beaucoup.*

*C'est Sabrina Sebaihi qui en fait avec ses fonctions de future police municipale me contrôle bien là sur le sujet. Bien, écoutez, encore une fois merci pour la qualité, la sérénité, des débats que nous avons eus ce soir sur ces délibérations, même si sur les six délibérations qui nous ont été présentées par les groupes de l'opposition, une seule aura finalement été rejointe et votée par la majorité municipale. Mais il n'empêche que le débat politique a progressé ce soir et que les échanges d'arguments que nous avons eus, tous de qualité, je tiens à le redire, auront permis à chacun de nous d'affûter nos arguments et auront fait franchir un petit pas à la démocratie. Donc, c'est très très bien. Et j'espère qu'au mois de mai prochain ou un autre mois du prochain calendrier, ou juin ou je ne sais pas, on pourra avoir un autre conseil municipal consacré aux délibérations proposées par les groupes d'opposition. C'est une bonne habitude, je pense, qu'il faut que nous prenions dans la prochaine période. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

#### LE CONSEIL

**F/ REJETTE** la proposition de modification du Projet Educatif de Territoire portant sur l'instauration de la demi-journée scolaire supplémentaire le mercredi matin au lieu du samedi matin et la mise en place d'activités périscolaires gratuites le midi.

*(34 voix contre, 4 voix pour : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

#### AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, on n'a pas fini. On a encore toutes les affaires diverses. Enfin diverses, non, ça ne s'appelle plus comme ça. C'est les autres points à l'ordre du jour. Alors, avant toute chose, je vous précise que nous avons retiré le point n° 11 que nous avons rajouté en début de séance. Il y avait une petite coquille qui s'était glissée dans la délibération et qui la rend invotable par l'assemblée communale. Donc, ne tenez pas compte pour une fois de ce que j'ai dit. Alors, est-ce qu'on a bien recueilli les propositions de candidatures ? Il nous manque celles du Parti Socialiste pour les ondes, enfin la téléphonie mobile, la commission communale. Qui s'y colle ? Sigrid Baillon. C'est une très bonne candidature. Mme Sigrid Baillon. Donc, je vous donne les noms puis on fait un vote à main levée, juste pour caler le truc. Alors, je préside cette commission, mais je délèguerai sa présidence assez régulièrement et même peut-être systématiquement à Stéphane Prat. Mme Catherine Vivien, Mme Peter, M. Rhouma, Mme Spiro, Mme Lesens, Mme Zerner, Mme Pieron, Mme Baillon et M. Aubry constitueront cette importante commission. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Personne. Je tenais absolument à ce qu'on finisse ce conseil sur un vote unanime. Et malheureusement le photographe est parti. Donc c'est dommage.*

*Alors, je n'ai plus rien d'autre à faire moi là ? Si ? Ah oui, alors vous avez vu Olivier Beaubillard sur toute la série d'associations culturelles liées à la médiathèque, d'associations professionnelles. J'imagine que personne ne s'oppose à ce qu'il soit notre*

*représentant eu égard aux délégations qui lui sont confiées. Si vous avez des oppositions, vous le signifierez sur votre feuille de vote. On est d'accord ? Oui, d'accord.*

*Donc, y a-t-il des questions sur les autres points à l'ordre du jour ou des expressions ? Il n'y en a pas. Merci, Monsieur le Premier Adjoint. J'avais oublié, il y a une délibération quand même importante sur laquelle je voulais souligner, la première délibération qui vous est soumise, qui consiste à donner une aide à la Croix-Rouge et au Secours Populaire par rapport aux victimes du séisme au Népal. Je pense que c'était important de le dire verbalement, mais j'imagine que là aussi tout le monde sera d'accord sur cette aide exceptionnelle pour aider les associations à accompagner les populations victimes de ce séisme. Voilà !*

*Écoutez, faites passer vos feuilles de vote et je vous souhaite une excellente soirée. Merci. »*

#### LE CONSEIL,

1/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours Populaire Français et de 2 000 € au profit de la Croix Rouge Française pour l'aide aux victimes du séisme intervenu le 25 avril dernier au Népal.

*(unanimité)*

2/ APPROUVE le protocole à conclure avec la société SADEV94 acceptant le principe de création de servitudes de cour commune, de vue et de passage de réseaux, assises sur deux emprises foncières (dénommées provisoirement lots 3H2 et 3H4) à détacher de la parcelle actuelle, cadastrée section AY n° 56, sise, 56 quai Auguste Deshaies et 4 rue Galilée à Ivry-sur-Seine.

*(25 voix pour, 11 voix contre : MM BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, POLIAN, MM. CHIESA, ZAVALLONE, Mmes LESENS, PAURON, et 8 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

3/ CONSTATE l'appropriation de plein droit par la Commune du bien immobilier sans maître sis, 12 rue Henri Martin, cadastré section AC n° 35 à Ivry-sur-Seine et PRECISE que ledit bien est en conséquence incorporé dans le domaine privé communal.

*(42 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)*

4/ DECIDE de donner le nom de « rue Ampère » à la nouvelle voie S5-1, future voie communale, créée dans le prolongement du tronçon nord de la rue Ampère actuelle, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, aboutissant rue Robert Witchitz, à Ivry-sur-Seine et de donner le nom de « rue de l'Éclateur » au tronçon sud de la rue Ampère et à la voie nouvelle (S5-4), future voie communale, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, aboutissant à la rue Ernest Renan, à Ivry-sur-Seine.

*(36 voix pour et 8 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*



5/ APPROUVE la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques de téléphonie mobile et DESIGNNE comme représentants du Conseil municipal à la Commission consultative communale de téléphonie mobile :

- M. le Maire ou M. Stéphane PRAT
- Mme Catherine VIVIEN
- Mme Séverine PETER
- M. Atef RHOUMA
- Mme Jacqueline SPIRO
- Mme Evelyne LESENS
- Mme Jeanne ZERNER
- Mme Marie PIERON
- Mme Sigrid BAILLON
- M. Valentin AUBRY

*(unanimité)*

6/ APPROUVE les ventes de livres retirés de la Médiathèque d'Ivry, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 13 et 14 juin 2015 et de la Fête de quartier Monmousseau les 26 et 27 septembre 2015, FIXE les prix de vente de livres de poche adulte et jeunesse, des albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adultes et jeunesse, des beaux livres adultes ( livres d'art, photographie...) et des partitions musicales et DECIDE de verser les recettes issues des ventes de livres au comité populaire du camp de Jalazone en Palestine.

*(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

7/ DECIDE d'adhérer aux associations « Réseau Carel », Images en bibliothèques, AFCA, ADULOA, VALMEDIA 94, APPROUVE leurs statuts, AUTORISE le versement des cotisations annuelles DESIGNNE comme représentant de la Ville aux assemblées générales des dites associations : M. Olivier BEAUBILLARD

*(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

8/ APPROUVE la réalisation du projet sur l'égalité Filles/Garçons, intitulé « Souriez, vous êtes stéréotypé-e-s ! Déconstruisons les stéréotypes sexistes » les 14 et 15 octobre 2015, à l'Espace Gérard Philipe, à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France, une subvention à hauteur de 80% des dépenses éligibles du budget qui sera consacré audit projet.

*(unanimité)*

9/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'hôpital du Kremlin Bicêtre pour la poursuite de l'IVG médicamenteuse au Centre municipal de Santé pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

*(unanimité)*

10/ a) APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur du 4 juillet au 1er août 2015 et APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à l'accueil de ce groupe (hors billets d'avion, indemnité accompagnateur et assurances) pour un montant prévisionnel de 6 600 €.

*(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

10/ b) APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un camion citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2015 et PRECISE que la Ville s'engage à rembourser à l'association susvisée, sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancée (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), soit un montant prévisionnel de 2 500 €.

*(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)*

11/ Point retiré de l'ordre du jour

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H55

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU